



Le Rétrécissement d'Espaces pour les Femmes Artisans de la Paix et les Organisations qui font avancer la Paix Féministe

Faire le Point et Repenser l'Accès, la Participation et l'Influence des femmes dans l'Elaboration des Politiques Nationales, Régionales et Mondiales en matière de Paix et de Sécurité



Partenaires de Recherche: Women's International Peace Centre et Cordaid

Equipe de Recherche

Amon Ashaba Mwiine (Chercheur Principal)
Latifah Namutebi
Perpetue Kanyange
Sandra Tumwesigye

Equipe de Rédaction

Juliet Were, The Peace Centre
Ester Versnel, Cordaid

Relectrices Angela Rwabose
 Sharon Eryenyu
Traducteur Ernest Hategeka

Photo de couverture © Women's International Peace Centre

Adressez toute correspondance à:
The Executive Director
Women's International Peace Centre (The Peace Centre)
Plot 1, Martyrs Garden Road B, Ntinda
P. O. Box 4934, Kampala - Uganda
+256-414-543953
program@wipc.org
www.wipc.org

ISBN: 978-9970-29-041-3

Droits d'auteur Novembre 2020
Tous Droits Réservés

Le Rétrécissement d'Espaces pour les Femmes Artisans de la Paix et les Organisations qui font avancer la Paix Féministe

Faire le Point et Repenser l'Accès, la
Participation et l'Influence des femmes
dans l'Elaboration des Politiques
Nationales, Régionales et Mondiales en
matière de Paix et de Sécurité



Table des Matières

Sommaire	IV
1. Contexte de l'étude	1
1.1 Localisation de l'Agenda mondial pour la paix et la sécurité des femmes	2
1.2 Sur le rétrécissement de l'espace civique	3
1.3 Conceptualiser la réduction de l'espace civique pour les luttes de justice de genre	5
2. But et objectifs de la recherche	7
2.1 Objectifs généraux	7
2.2 Objectifs spécifiques	7
2.3 Méthodologie de recherche	8
3. Résultats de l'étude	9
3.1 Introduction	9
3.2 Plateformes formelles d'élaboration de politiques existantes	9
3.3 Le «mouvement des femmes» comme espace d'influence politique	11
3.4 Sur la présence, la participation et l'influence des femmes dans les espaces d'élaboration des politiques	14
3.5 Les femmes «invitées» à prendre la parole dans les plates-formes mondiales d'élaboration des politiques	17
4. Sur la réduction de l'engagement civique dans les espaces d'élaboration des politiques	20
4.1 Missions de paix exclusives aux hommes et silence sur l'expérience des femmes	21
4.2 Les espaces d'élaboration des politiques et leurs cultures institutionnelles	21
4.3 Cultures qui placent les femmes au second plan dans les plates-formes d'élaboration des politiques	26

4.4	La «pacification sexuelle» et ses effets sur la participation des femmes	26
4.5	Sous-représentation perçue de certaines catégories de femmes	29
4.6	Pandémie Covid-19, plates-formes virtuelles et réduction de la voix des femmes	30
4.7	Répression des organisations de défense des droits des femmes par les États et les acteurs non étatiques	31
4.8	Conceptualiser le rétrécissement de l'espace civique comme un contrecoup	33

5. Appel à l'action mondial et régional

35

5.1	Ce que nous apprenons des voix des femmes artisans de la paix	35
5.2	Appel à l'action pour une mise en œuvre significative de la résolution 1325 du CSNU	36
5.3	Investissement dans les espaces virtuels	36
5.4	Appel aux mouvements des droits des femmes aux niveaux national, régional et mondial	37
5.5	Financement	39

6. Annexes

40

6.1	Liste des participants	40
6.2	Guide d'entrevue	41

7. Références bibliographiques

43



Photo: Shutterstock

Sommaire

Le rôle central des groupes de défense des droits des femmes dans l'élaboration du programme Femmes, Paix et Sécurité qui a abouti à la résolution 1325 est bien documenté. En conséquence, les origines conceptuelles de la 1325 sont retracées dans le Programme d'Action de Beijing de 1995 et son accent particulier sur les femmes et les conflits armés. Des universitaires féministes comme Cohn (2004) ajoutent que c'est lors du débat de 1998 de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW) sur les obstacles à la mise en œuvre de ce chapitre qu'un groupe d'ONG et le Caucus «Women and Armed Conflict», ont commencé à réfléchir sur la question des «Femmes, Paix et Sécurité» (FPS) au Conseil de sécurité.

On attribue aux organisations de défense des droits des femmes l'adoption d'une stratégie complexe comprenant des investissements extrêmes dans l'édification du Conseil de Sécurité; la cartographie de la documentation pertinente et de haute qualité qui a ensuite été présentée aux délégations du Conseil; se rencontrer et débattre de la manière et du moment de contacter les membres du conseil et développer des relations avec les départements gouvernementaux concernés dans les capitales des États membres. Ce type de cartographie stratégique (des acteurs, des intérêts et des cultures institutionnelles) témoigne de l'action collective des femmes et de leur investissement constant dans un processus qui a institutionnalisé plus tard le programme de FPS.

Malgré ces réalisations historiques à la fois dans l'organisation collective des femmes, ainsi que l'adoption d'une résolution qui a

depuis lors, façonné le programme FPS, il existe un sentiment croissant de frustration parmi les organisations de défense des droits des femmes concernant l'accès, la participation et l'influence des femmes dans l'élaboration des politiques. Ces frustrations sont dues au rétrécissement de l'espace pour l'engagement civique aux niveaux mondial, régional, national et local.

Dans cette étude, le rétrécissement de l'espace civique a été conceptualisé comme une forme de répulsion / réaction motivée par des initiatives féministes qui remettent en question et cherchent à changer le statu quo dans la paix et les conflits. La répulsion ou réactions négatives peuvent être comprises comme: une action intentionnelle et soutenue (paroles et / ou actes / stratégies) par des acteurs spécifiques - quoique diversifiés - qui sont opposés à la justice du genre, à l'égalité et à l'égalité des droits des femmes. Ces actions et stratégies deviennent surtout visibles à des moments critiques lorsque le statu quo sur une question est en évolution, ou en relation avec un défi monté par les droits des femmes ou d'autres acteurs de la justice du genre (en d'autres termes, lors d'épisodes de conflit ou de contestation).

S'appuyant sur le sentiment de répression croissante contre les gains féministes en matière de paix et de sécurité malgré la 20ème célébration de la Résolution 1325 du CSNU, cette étude a entrepris d'explorer les possibilités d'accès, de participation et d'influence des femmes artisans de la paix dans les espaces décisionnels. En particulier, l'étude s'est appuyée sur des entretiens qualitatifs avec des femmes artisans de la paix et a fait le bilan des plates-formes

politiques existantes aux niveaux national, régional et mondial, a analysé les cultures institutionnelles qui étayent différentes plates-formes d'élaboration des politiques et les implications de ces cultures institutionnelles pour l'accès et la participation des femmes et influence dans les processus de consolidation de la paix. L'étude a exploré plus en détail les opportunités qui existent pour repenser et renforcer l'accès, la participation et l'influence (voix) des femmes dans les plates-formes d'élaboration des politiques afin de promouvoir un programme de transformation pour la paix.

Résultats de l'étude

Les participants ont identifié de nombreux espaces et plates-formes (à la fois formels et informels) dans lesquels les décisions concernant la paix et la sécurité sont nourries, discutées et des programmes critiques encadrés pour une paix durable et inclusive. Les plates-formes mondiales identifiées par les femmes artisans de la paix comprennent: des espaces formels tels que le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Assemblée Générale des Nations Unies, certains départements des Nations Unies, par ex. le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix (DPPA) des Nations Unies et les nombreuses missions politiques spéciales qui s'y trouvent. D'autres espaces mentionnés étaient des réunions annuelles, des conventions (par exemple CSW) et des célébrations telles que la Résolution 1325 du CSNU, des débats thématiques de l'ONU en particulier sur la violence sexuelle et sexiste, des groupes de travail, des envoyés spéciaux, des réunions et des ateliers organisés par des acteurs mondiaux tels que l'Union Européenne, ONU Femmes, FNUAP et PNUD, entre autres. Au niveau régional, les participants ont identifié des organismes / réseaux régionaux tels que l'Union Africaine (UA), le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA (CPS), la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'envoyée spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et d'autres

missions spécifiques créées pour soutenir les processus internationaux de paix et de sécurité.

Les participants ont attiré l'attention sur les mouvements de défense des droits des femmes à tous les niveaux en tant qu'espaces critiques à travers lesquels la sensibilisation, la création d'une prise de conscience, la documentation des expériences de base, le renforcement des capacités des femmes artisans de la paix et l'activisme pour influencer la consolidation de la paix se produisent. Les espaces spécifiques aux femmes ont créé un sentiment d'unité et permettent aux femmes d'agir collectivement, en particulier lorsqu'elles ont confronté les États, les acteurs non étatiques, les acteurs régionaux et mondiaux à répondre aux intérêts des femmes et des filles dans la consolidation de la paix.

Les participants ont noté une présence croissante des femmes dans les espaces décisionnels mondiaux, régionaux et nationaux. Au niveau régional africain, les femmes artisans de la paix ont souligné la décision du Conseil de Sécurité de l'UA de nommer un Envoyé spécial de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine comme une étape clé pour accroître la présence des femmes dans les processus d'élaboration des politiques régionales. Des militantes au Libéria, en RDC, au Soudan du Sud et au Yémen, ont parlé de l'implication des femmes dans les équipes de médiation et dans les pourparlers de paix et sur l'importance d'avoir des femmes à la table des négociations. En Somalie, par exemple, des militantes ont travaillé aux côtés de la femme ministre pour maintenir le projet de loi sur les délits sexuels (SOB) à l'ordre du jour législatif malgré la vive résistance des institutions religieuses et un parlement dominé par les hommes.

Sur le rétrécissement d'espaces d'engagement civique dans d'élaboration des politiques

En dépit de la présence et de la participation des femmes comme indiqué ci-dessus, le

nombre de femmes dans les espaces de prise de décision reste extrêmement faible par rapport aux hommes, deux décennies après la Résolution 1325 des Nations Unies. Les participantes ont noté que les équipes de paix restaient exclusivement masculines, ne laissant aucune place aux femmes négociatrices de paix. Les processus de paix exclusifs créent un sentiment de méfiance parmi les acteurs de la paix et contribuent à des schémas plus larges de désengagement civique entre les communautés confrontées à des conflits et les acteurs internationaux de la paix et de la sécurité.

La littérature sur les femmes, la paix et la sécurité et les participants contactés évoquent l'histoire de la participation des hommes à l'élaboration des politiques, inscrivant une culture patriarcale qui dicte une infrastructure masculine de paix et de sécurité internationales. Il y a une idée que le paradigme de la sécurité est basé sur des masculinités élitistes et cela se joue dans différents secteurs et espaces où les femmes militantes continuent d'être exclues. En tant qu'institutions masculines, les plates-formes d'élaboration des politiques mondiales et régionales ont des priorités qui sont ouvertement et secrètement guidées par des cadres réglementaires, qui valorisent la présence et la participation des hommes tout en niant la présence et la voix des femmes. Certaines femmes artisans de la paix ont évoqué la présence de «grandes intellectuelles sénégalaises» au niveau des Nations Unies et de l'Union Africaine, mais ajoutent que leur participation à l'élaboration des politiques ne suffit pas car les traditions pèsent lourdement sur leur engagement. En effet, les plates-formes politiques sont généralement restées des espaces dominés par les hommes où les femmes sont parfois «invitées» plutôt que de laisser les espaces qu'elles occupent, influencer et façonner l'agenda.

Des cas d'abus sexuels sur des femmes participant aux processus de paix ont été signalés. Lors d'entretiens, certaines femmes artisans de paix ont signalé des cas où les jeunes femmes artisans de paix dans

les processus de paix étaient considérées comme des symboles sexuels et des prix remis pour motiver la signature d'un accord de paix. Dans leur étude intitulée «*Making a Difference: Embracing the challenge of women substantive engagement in policy leadership in Uganda*», Ahikire, Musiimenta et Mwiine (2015) conceptualisent les abus sexuels ancrés dans les cultures institutionnelles comme la pacification sexuelle - «l'exercice du pouvoir de déresponsabilisation des femmes par pratiques sexuelles». Le langage sexuel utilisé pour décrire les femmes artisans de la paix comme «paraissant comestibles», et assimiler les femmes artisans de la paix à une forme de cadeau pour inciter les dirigeants masculins des parties belligérantes à signer un accord partiel va au-delà des blagues acceptables dans les processus de paix formels. Ces déclarations sexistes pointent vers les discours dominants qui présentent les femmes comme des objets sexuels plutôt que comme des actrices politiques, réduisant par conséquent leur champ de participation et d'influence dans les espaces de décision politique.

Les participants ont souligné les différences intergénérationnelles parmi les femmes qui accèdent et participent aux plates-formes d'élaboration des politiques. Ils ont noté que si la représentation des femmes était globalement faible, les quelques femmes qui participent excluent les jeunes femmes, les femmes des communautés autochtones et les femmes handicapées parmi d'autres groupes sociaux. Les participants ont noté qu'il existe des cas où les «mêmes vieux visages» de femmes militantes apparaissent dans les quelques espaces disponibles, comme au niveau national, les réunions régionales, les conventions mondiales telles que la CSW au détriment de diverses catégories de femmes et de leurs intérêts.

Peut-être que COVID 19 est l'une des préoccupations contemporaines qui a érodé les opportunités et les espaces informels dans lesquels les femmes se sont historiquement engagées pour se mobiliser, renforcer leurs capacités et participer à des plates-formes locales, nationales, régionales

et mondiales pour l'élaboration de politiques. La pandémie COVID-19 et les mesures de protection - de confinement - mises en place pour contenir la propagation des modes quotidiens a perturbé toute forme d'interaction sociale, de mobilisation, de mobilité pour accéder et participer aux plateformes locales, régionales et mondiales. Au niveau local, les participants ont souligné les moyens par lesquels la pandémie érodait les espaces sociaux informels à travers lesquels les militants rassemblaient les récits des communautés touchées par la guerre et sensibilisaient aux expériences des femmes. Les réunions Zoom, qui sont devenues le symbole de l'engagement virtuel, ont créé des opportunités de connexion à l'échelle mondiale ont été limitées par le manque d'infrastructures adéquates pour les espaces virtuels - le manque d'électricité constante, de connectivité Internet stable et des plateformes interactives.

Appel à l'action

Compte tenu des multiples manifestations de refus sur l'accès, la participation et la voix des femmes à la FPS, les femmes artisans de la paix suggèrent des actions pour attirer l'attention des acteurs mondiaux et

régionaux sur l'effet paralysant des cultures institutionnelles qui limitent la participation des femmes et limitent la mise en œuvre des résolutions qui visent à transformer les inégalités et les structures oppressives. Ces appels comprenaient le fait d'exhorter le CSNU et les États membres à appliquer de manière significative la Résolution 1325; à investir dans l'infrastructure pour faciliter l'engagement virtuel. Les participantes ont également appelé le mouvement des droits des femmes à développer un militantisme pour la paix à partir de la base, à établir des modèles féministes de mentorat, à intégrer une perspective critique des masculinités dans la consolidation de la paix sensible au genre et à renforcer le potentiel des femmes artisans de la paix dans les structures de direction et de prise de décision. D'autres appels ont été adressés aux agences de financement pour qu'elles investissent dans l'auto-prise en charge psychosociale des femmes militantes afin de lutter contre les traumatismes résultant de la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles et sexistes.



SOMMAIRE

Une manifestation de rue avec des femmes du marché et les femmes religieuses appelant à la paix sous la direction du Premier ministre de visite du gouvernement à la Bamenda, région du Nord-Ouest du Cameroun en mai 2019

Photo: Sally Mboumien

1. Contexte de l'étude

La représentation, la participation et l'influence des femmes dans la fin des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit sont mondialement reconnues comme essentielles pour une consolidation de la paix inclusive et durable (Commission de l'Union africaine, 2019; Klot, 2011). La représentation et la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux concernant la prévention, la gestion et la résolution des conflits se situent dans ce que les spécialistes de la paix et de la sécurité des femmes ont appelé le «triomphe doctrinal décisif» (Klot, 2011, p. 263) et la toute première action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité adoptée en 2000 en tant que Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Notamment, la résolution 1325 du Conseil de sécurité est souvent perçue comme une résolution historique «car elle représente la première fois que le Conseil de sécurité aborde directement le sujet des femmes et des conflits armés, au-delà de quelques références passagères aux femmes en tant que victimes, ou aux femmes en tant que «groupe vulnérable». » (Cohn, 2004, p. 2)

Par cette résolution historique, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, en tant qu'acteur politique mondial clé en matière de paix et de sécurité internationales, a exhorté le Secrétaire Général des Nations Unies et les États Membres

à accroître la représentation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux. Le Conseil a également appelé les États Membres à intégrer une perspective sexospécifique dans les opérations de maintien de la paix, le cas échéant, notamment par la formation et dans le contexte des sanctions, du désarmement, de la démobilisation, des programmes de réintégration et de la reconstruction après les conflits. D'autres orientations sur un cadre politique pour les Femmes, la Paix et la Sécurité (FPS) comprenaient des appels globaux à l'action en faveur de l'inclusion et du soutien aux « initiatives locales de paix des femmes, des mesures qui garantissent la protection et le respect des droits humains des femmes et des filles, et leur protection contre la violence sexuelle et sexiste » (Klot, 2011). La résolution historique (RCSNU 1325) et les initiatives qui en ont résulté ont non seulement évolué vers un cadre politique FPS, mais ont également fourni une cartographie des espaces (initiatives de paix des femmes aux niveaux mondial, régional et local) et des acteurs essentiels à la poursuite d'un programme de paix durable et significatif.

1.1 Localisation de l'Agenda mondial pour la paix et la sécurité des femmes

S'inspirant de la résolution historique 1325 du CSNU, la Commission de l'Union africaine (2019) a noté comment le principe de l'égalité des sexes et de la participation des femmes aux processus décisionnels est devenu de plus en plus une norme clé dans la recherche d'une Afrique pacifique et sûre. En conséquence, l'engagement de l'organe continental en faveur de la représentation et de la participation des femmes au leadership est réaffirmé dans des engagements politiques tels que l'Acte Constitutif de l'Union Africaine de 2002. D'autres cadres politiques qui prévoient l'accès et la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité comprennent la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Sexes en Afrique (SDGEA), le

Protocole de Maputo, la Politique Genre de l'Union Africaine et surtout l'Agenda 2063 dans lequel l'Aspiration 6 reconnaît spécifiquement la centralité des femmes dans le développement de l'Afrique (Commission de l'Union Africaine, 2019, p. 2). La résolution 1325 a également été reprise aux niveaux national et local comme un point de référence et un outil clé qui guide la participation des femmes aux plates-formes politiques nationales ainsi qu'aux mouvements nationaux et locaux qui défendent sans relâche les droits des femmes dans les processus de consolidation de la paix.

Le rôle central des groupes de défense des droits des femmes dans l'élaboration du programme femmes, paix et sécurité qui a abouti à la Résolution 1325 est bien documenté. Dans son travail, *Mainstreaming Gender in UN Security Policy: A Path to Political*

Transformation? (Intégration du Genre dans la politique de sécurité des Nations Unies: une voie vers une transformation politique?) Carol Cohn retrace les racines conceptuelles de la Résolution 1325 du CSNU dans le chapitre du Programme d'Action de Beijing de 1995 consacré aux femmes et aux conflits armés (2004, p. 4). Cohn soutient que c'est à la suite du débat de 1998 de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme (CSW) sur les obstacles à la mise en œuvre de ce chapitre qu'un groupe d'ONG, le Women and Armed Conflict Caucus, a commencé à réfléchir sur comment présenter la question des «femmes, paix et sécurité» (FPS) au Conseil de Sécurité (SC). Alors que la rédaction et l'adoption de la résolution ont été une histoire énorme, multiforme et complexe avec de nombreux acteurs différents, Cohn montre comment les ONG féminines ont «préparé le terrain pour cette résolution, y compris la rédaction initiale, et le travail politique de préparation des membres du Conseil de sécurité d'accepter que la résolution était pertinente et avait des précédents dans les travaux du Conseil de sécurité» (2004, p. 4). Les organisations de défense des droits des femmes sont reconnues pour avoir adopté une stratégie complexe qui comprenait un investissement extrême dans l'éducation du Conseil de sécurité, la cartographie de la littérature pertinente et de haute qualité (sur les FPS) qui a ensuite été présentée aux délégations du Conseil, des réunions et l'apprentissage du protocole indiquant comment et quand aborder les membres du conseil et développer des relations avec les départements gouvernementaux concernés dans les capitales des États membres. Ce type de cartographie stratégique (des acteurs, des intérêts et des cultures institutionnelles) témoigne de l'action collective des femmes et de leur investissement cohérent dans un processus qui, autrement, aurait été perçu comme la responsabilité inhérente du Conseil de sécurité de promouvoir une paix et une sécurité inclusives.

Malgré ces réalisations historiques à la fois dans l'organisation collective des femmes, ainsi que l'adoption d'une résolution qui a depuis façonné l'agenda FPS, il y a un

sentiment croissant de frustration parmi les organisations de défense des droits des femmes concernant l'accès, la participation et l'influence des femmes dans les forums d'élaboration des politiques sur FPS. Des études récentes sur les obstacles à une participation significative des femmes à la consolidation de la paix indiquent par exemple: «[Dans] le contexte actuel, la confiance que l'agenda FPS permettra la participation et le leadership des femmes diminue aux niveaux mondial, national et local. Cela se produit à la fois au sein des groupes de femmes de la société civile et des organisations de base, et au sein de la communauté centrale des acteurs de la paix et de la sécurité. Le point de vue général de nombreuses OSC est qu'il y a eu un grave manque de volonté politique et de leadership de la part des principaux organes de mise en œuvre pour opérationnaliser efficacement la résolution 1325 du Conseil de sécurité, et que les acteurs étatiques et non étatiques continuent de saper le statut des femmes et de délégitimer leur travail dans les conflits, prévention, résolution et réconciliation.» (McMinn, 2015, p. 7).

1.2 Sur l'espace civique en rétrécissement

La réduction de l'espace civique ou la fermeture d'espaces d'engagement, l'engagement limité ou l'obstruction à l'action pour influencer le changement de politique ou de prise de décision réduit au silence et affecte de plus en plus la capacité des organisations de défense des droits des femmes (WRO) à plaider en faveur de la responsabilisation pour la mise en œuvre des cadres 'Femmes, Paix et Sécurité' à tous les niveaux. Dans l'activisme mondial, régional et national en faveur des femmes, paix et sécurité, le rétrécissement de l'espace pour l'engagement civique a été conceptualisé comme une forme de réaction contre les droits des femmes dans le secteur de la paix et de la sécurité (McMinn, 2015; Taylor et Baldwin, 2019). Dans leur recherche récente intitulée *The Global Pushback on Women's Rights: The State of the Women, Peace, and Security*

Agenda, Taylor et Baldwin soutiennent que [d'après] de nombreux indicateurs, le statut mondial des engagements en faveur de l'égalité des sexes, y compris des efforts pour prévenir et mettre fin au conflit, est menacé. Cela, ajoutent-ils, malgré la reconnaissance mondiale que le niveau d'égalité entre les sexes peut être un test décisif de la capacité d'une communauté à éviter les réponses violentes aux menaces et que le leadership et le statut des femmes sont inextricablement liés à la prévention et au règlement des conflits.

D'autres critiques féministes affirment que «s'il y a beaucoup à célébrer dans le programme FPS du Conseil de sécurité en termes de politiques et de développements institutionnels, l'admission dans le sanctuaire du travail du Conseil de sécurité a eu un certain coût pour les objectifs féministes» (Otto, 2016). L'un des coûts tient notamment à la manière dont les conceptions féministes de la paix positive sont devenues captives du cadre sécuritaire militarisé de l'opération du conseil. En particulier, Dianne Otto fait valoir:

“L'un des coûts a été un assouplissement de l'opposition féministe à la guerre, comme en témoigne un changement d'orientation des défenseurs de la paix féministes, passant du renforcement des lois qui rendent les conflits armés illégaux (jus ad bellum) à la recherche d'humanisation des lois qui régissent la conduite des conflits armés.

(jus in bello); de vouloir mettre fin à toutes les guerres à rendre les guerres plus sûres pour les femmes. L'idée selon laquelle les justifications légales du recours à la force pourraient même être élargies pour inclure la protection des droits des femmes a été approuvée, et bien que certains des objectifs à long terme des défenseurs de la paix féministes semblent avoir été adoptés, cet engagement s'est avéré être largement «ritualiste», impliquant l'acceptation formelle de normes qui sont ensuite sapées par l'inaction.”

Cette vision féministe jette les bases de cette étude, c'est-à-dire comprendre les progrès des femmes pour accéder, participer et influencer le programme de paix et de sécurité. En particulier, Dianne Otto soulève des préoccupations clés qui indiquent une résistance apparemment graduelle mais systématique au programme de paix des femmes illustré par la dilution des objectifs féministes sur l'illégalité de la guerre, la fin de tous les conflits par opposition à rendre les guerres plus sûres pour les femmes ainsi que le rituel croissant implication des femmes dans les espaces d'élaboration des politiques.



Photo: Pewee Flomoku / Fork Films

S'appuyant sur le sentiment de répression croissante contre les gains féministes en matière de paix et de sécurité, cette étude a cherché à explorer les possibilités d'accès, de participation et d'influence des femmes artisans de la paix dans les espaces de décision politique. En particulier, l'étude a fait le point sur les plateformes politiques existantes aux niveaux national, régional et mondial; et analysé les cultures institutionnelles qui étayent différentes plates-formes d'élaboration des politiques et les implications de ces cultures institutionnelles pour l'accès, la participation et l'influence des femmes dans les processus de consolidation de la paix. L'étude a exploré en outre les opportunités qui existent pour repenser et renforcer l'accès des femmes, leur participation et leur influence (voix) dans les plates-formes d'élaboration des politiques afin de promouvoir un programme de transformation pour la paix.

1.3 Conceptualisation de la réduction de l'espace civique pour les luttes engageant la justice du genre

Dans cette étude, le rétrécissement de l'espace civique a été conceptualisé comme une forme de répulsion / réaction motivée par des initiatives féministes qui remettent en question et cherchent à changer le statu quo dans la paix et les conflits. Le jeu peut être compris comme:

- a. Action intentionnelle et soutenue (paroles et / ou actes / stratégies) par des acteurs spécifiques - bien que diversifiés - qui sont opposés à la justice de genre, à l'égalité et à l'égalité des droits des femmes
- b. Actions et stratégies surtout visibles à des moments critiques lorsque le statu quo sur une question est en évolution, ou en relation avec un défi monté par les

droits des femmes ou d'autres acteurs de la justice de genre (en d'autres termes, lors d'épisodes de conflit ou de contestation).

La réaction est souvent utilisée de manière interchangeable avec la résistance et se manifeste sous différentes formes. Ceux-ci peuvent inclure un manque délibéré de mise en œuvre bureaucratique (retards / inaction / blocage actif / manque de transparence; cooptation, appropriation et subversion des objectifs, politiques et stratégies de

justice de genre; délégitimation et non-reconnaissance (des deux problèmes ainsi que des groupes) ou la stigmatisation et la diffamation (Flood, Dragiewicz, & Bob, 2018). L'étude s'est appuyée sur cette compréhension conceptuelle du contrecoup comme un contexte plus large permettant de comprendre la réduction des espaces aux niveaux mondial, régional et national, y compris les espaces à l'intérieur et entre les organisations de base et de défense des droits des femmes se sont concentrées sur la FPS.

2. But et objectifs de la recherche

Women's International Peace Centre et Cordaid cherchent à accroître l'engagement des organisations de défense des droits des femmes dans les plates-formes régionales et internationales de prise de décisions afin d'améliorer leur influence et leur capacité à contribuer efficacement à la prise de décisions sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. La nécessité de faire participer les femmes aux plates-formes d'élaboration de politiques mondiales et régionales pour influencer la représentation et la voix des femmes dans les processus de consolidation de la paix devient évidente alors que le monde avance pour célébrer deux décennies de la Résolution 1325 du CSNU, mais aussi pour s'attaquer aux fragilités illustrées par les conflits armés prolongés aussi bien que la pandémie Covid-19. À ce titre, l'étude avait les objectifs suivants:

2.1 Objectifs généraux

Améliorer la compréhension de l'espace civique qui se rétrécit actuellement et des préoccupations prioritaires des organisations de défense des droits des femmes qui travaillent sur les Femmes, Paix et Sécurité dans le cadre des mécanismes de paix et de sécurité mondiales et des droits de l'homme.

2.2 Objectifs spécifiques

1. Historique de l'évolution du programme sur les femmes, la paix et la sécurité
2. Analyser la nature des obstacles aux organisations de défense des droits des femmes pour accéder, participer et influencer le programme des femmes pour la paix et la sécurité
3. Identifier les stratégies ou les actions prioritaires nécessaires pour renforcer la participation, le leadership et l'influence des organisations de défense des droits des femmes dans la promotion du programme FPS aux niveaux régional et mondial

2.3 Méthodologie de recherche

L'étude a utilisé des méthodes qualitatives d'engagement et de production de connaissances. Ces méthodes comprenaient un examen critique de la littérature et des entretiens en ligne avec certaines femmes artisans de la paix. L'étude a couvert un total de 18 femmes artisans de la paix d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. Les femmes artisans de la paix interrogées venaient du Sénégal, de la Sierra Leone, du Togo, du Cameroun, de la République démocratique du Congo (RDC), de la République centrafricaine (RCA), de la Libye, du Soudan du Sud, de la Somalie, du Yémen et du Népal (*voir l'annexe 1 pour la liste des participants*).

a. Revue critique de la littérature

Cette méthode comprenait un examen critique de la littérature sur l'activisme féministe pour la paix et la sécurité, l'exploration des expériences des organisations de défense des droits des femmes aux niveaux mondial, régional, national et local dans la mobilisation pour la paix, et la littérature sur les plates-formes et processus d'élaboration des politiques aux niveaux mondial et régional. L'examen a également permis de dresser un portrait des étapes critiques de l'élaboration du programme FPS, des acteurs impliqués, des intérêts et des idées sur lesquels s'appuyer, et des jalons enregistrés dans le contexte de la résolution 1325 du CSNU.

b. Conversations d'entrevue en ligne

Les entretiens avec des femmes artisans de la paix ont été menés à l'aide de moyens virtuels, compte tenu des limites de mobilité et de la distance entre les participantes. L'étude a mené des entretiens téléphoniques et des réunions Zoom. Les entretiens ont porté sur les enseignements tirés de la diversité des contextes nationaux des participantes et des expériences de travail avec les femmes bâtisseurs dans les organisations féminines de base, les structures nationales, les plates-formes régionales et mondiales. Les entretiens ont recueilli les points de vue de femmes

militantes de différents groupes d'âge; les différentes carrières professionnelles suscitent une multiplicité d'intérêts des femmes dans la consolidation de la paix. Les entretiens ont exploré les jalons enregistrés au niveau mondial et régional concernant le programme FPS, les voies existantes pour l'élaboration des politiques, l'accès et l'influence des femmes dans ces espaces et les contraintes rencontrées.

Les participantes ont également partagé leurs idées sur les stratégies réalisables pour renforcer les efforts collectifs des femmes et améliorer leur accès, leur participation et leur influence dans les espaces de décision aux niveaux régional et mondial. Des entretiens ont été menés en anglais et en français pour élargir les possibilités de capturer les expériences des femmes militantes dans ces communautés de discours.

c. Analyse

Les connaissances sur l'accès et la participation des femmes aux plates-formes d'élaboration des politiques régionales et mondiales ont été analysées sur la base des récits et des thèmes communs émergeant de la littérature, ainsi que des femmes artisans de la paix. Cette analyse thématique était en partie guidée par les objectifs de l'étude et, plus encore, par des questions sur les plates-formes d'élaboration des politiques existantes, la présence ou l'absence de femmes et si la voix des femmes militantes façonne l'agenda de la consolidation de la paix. Le motif de ce mode d'analyse était de permettre aux femmes militantes d'évaluer les espaces décisionnels concernant leur prise en compte des intérêts des femmes dans la consolidation de la paix, de rendre compte du rétrécissement de ces espaces et de suggérer un appel à l'action pour renforcer la participation significative des femmes à l'élaboration des politiques relatifs au programme internationale de paix et de sécurité.

3. Résultats de l'étude

3.1 Introduction

Les personnes interrogées dans les pays qui ont participé à cette étude ont été invitées à réfléchir sur le programme de FPS et la place des organisations de défense des droits des femmes (WRO) dans l'influence sur la représentation, la participation et l'influence des femmes. Ci-dessous, l'étude présente des réflexions thématiques sur les perceptions des Organisations de Défense des Droits des Femmes sur la présence, la participation et la voix des femmes dans les plates-formes d'élaboration des politiques à différents niveaux.

3.2 Plateformes formelles d'élaboration de politiques existantes

Les participantes ont identifié de nombreux espaces et plates-formes (à la fois formels et informels) au sein desquels les décisions concernant la paix et la sécurité sont nourries et discutées, ainsi que des programmes critiques conçus pour une paix durable et inclusive. Les plateformes mondiales identifiées par les femmes artisans de la paix comprennent des espaces formels tels que le Conseil de Sécurité des Nations Unies, l'Assemblée Générale des Nations Unies, certains départements des Nations Unies, par exemple, le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies (DPPA) et les nombreuses missions politiques spéciales qui s'y trouvent. D'autres espaces mentionnés étaient des

réunions annuelles, par ex. autour de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies) et des célébrations telles que l'anniversaire de la 1325 du CSNU, des débats thématiques de l'ONU en particulier sur la violence sexuelle et sexiste, des groupes de travail, des envoyés spéciaux, des réunions et des ateliers organisés par des acteurs mondiaux tels que l'Union européenne, l'ONU Femmes, FNUAP et PNUD parmi tant d'autres. Au niveau régional, les participantes ont identifié des organismes / réseaux régionaux tels que l'Union Africaine (UA), le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'envoyée spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et d'autres missions spécifiques créées pour soutenir les processus internationaux de paix et de sécurité.

Alors que l'étude se concentrait sur les espaces d'élaboration des politiques aux niveaux régional et mondial, les participantes ont identifié les espaces au niveau national tels que les ministères, les parlements nationaux, les commissions parlementaires, les groupes de travail, les réseaux de la société civile et les mouvements populaires comme des espaces critiques où les décisions sur la paix et la sécurité dans les États membres de l'ONU se prennent. Les États et leurs structures sur la paix et la sécurité étaient considérés comme des espaces critiques pour la discussion et la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux inscrits à l'agenda FPS.



Photo: ICWEA

Certains de ces espaces formels se concentrent sur les principales questions de paix et de sécurité, tandis que d'autres étaient des initiatives spécifiques aux femmes chargées de superviser l'intégration des préoccupations des femmes dans le programme international de paix et de sécurité. Par exemple, la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme

(CSW), l'Envoyée spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité, chargée de promouvoir la protection et l'avancement des droits des femmes et la participation active des femmes à la prévention des conflits, à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix, entre autres.

Il ressort clairement des entretiens que le travail de promotion de l'agenda des

femmes, de la paix et de la sécurité implique de nombreux acteurs et se déroule à différents niveaux politiques. Ces niveaux sont intimement liés et il est donc important de prêter attention à tous les niveaux afin d'exploiter le potentiel de ce que l'un des participants appelle les «coalitions critiques au-delà des frontières de l'État». Cela offrirait d'importantes opportunités d'échanger des expériences et de partager des connaissances sur les défis auxquels les femmes artisans de la paix sont confrontées dans tous les pays.

Outre ce potentiel, il y a aussi des défis à relever. Entre les niveaux communautaire, national, régional et mondial, il existe des relations de pouvoir en jeu qui pourraient faire obstacle à la poursuite de l'avancement du programme FPS, en sapant la localisation et la participation et la représentation significatives des organisations de défense des droits des femmes.

Une manifestation de ces relations de pouvoir au sein des espaces d'élaboration des politiques est mise en avant dans la critique postcoloniale de l'agenda FPS selon laquelle il existe un «discours pour comprendre les FPS qui perçoit les individus dans le Sud comme de simples destinataires de normes» (Parashar, 2018). Parashar fait valoir que «pour que l'agenda WPS acquière un caractère et une signification universels, le Sud global doit être utilisé comme un site de connaissances et d'enquête».

3.3 Le «mouvement des femmes» comme espace d'influence politique

Parallèlement aux espaces formels d'élaboration des politiques identifiés, les participantes ont attiré l'attention sur les mouvements de défense des droits des femmes à tous les niveaux en tant qu'espaces critiques à travers lesquels la sensibilisation, la création d'une prise de conscience, la documentation des expériences de la base, le renforcement des capacités des femmes artisans de la paix et l'activisme pour influencer la consolidation de la paix se produisent.

Toutes les participantes se sont identifiées à une organisation de défense des droits des femmes, que ce soit au niveau local, national, régional ou mondial. La majorité des femmes artisans de la paix ont cofondé ou coprésidé des organisations ou étaient membres de réseaux promouvant la représentation et la participation des femmes dans les structures institutionnelles qui assurent la promotion des questions de FPS. Ces réseaux comprenaient des organisations de base sur les femmes et les communautés autochtones, des réseaux de jeunes pour la paix, des réseaux nationaux / régionaux sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, des alliances nationales de femmes défenseurs des droits humains, des plateformes de la société civile pour la paix et des réseaux d'organisations travaillant avec des femmes handicapées. Des réseaux régionaux des droits des femmes tels que Femmes Africa Solidarité (FAS), le Réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, et le Réseau de leadership des femmes africaines, entre autres, ont été fondés dans le cadre de la résolution 1325 pour favoriser la solidarité entre les femmes, mettre en évidence le sort des femmes dans les conflits armés et réinventer les femmes en tant qu'agents du changement dans la consolidation de la paix. Au niveau mondial, les participantes ont révélé de quelle manière les acteurs internationaux soutenant les droits des femmes, tels que ONU Femmes, le PNUD et le FNUAP, ont souvent facilité la participation des femmes aux espaces décisionnels régionaux et mondiaux.

Coumba Fall Venn de Femmes Africa Solidarité (FAS) a appelé:

“En tant que secrétariat du FAS, nous avons beaucoup travaillé aux côtés des Nations Unies en renforçant le Groupe de travail sur les femmes, qui s’est ensuite

concentré sur le travail des femmes dans la paix et la sécurité. Nous avons pu présider cette plateforme pendant de nombreuses années et la même chose à l'Union Africaine. Nous avons un bureau de liaison avec les Nations Unies depuis plus de 15 ans et nous sommes également très actifs pendant la CSW. FAS est l'une des organisations africaines qui a mené des activités de CSW créant une visibilité de l'activisme des femmes en Afrique."

(Entretien avec une femme artisanne de la paix du Sénégal)

En Libye, une militante des droits des femmes a noté:

"Nous influençons le changement lorsque le gouvernement voit qu'il y a un effort collectif - et c'est pourquoi nous avons récemment commencé à le faire beaucoup. Nous avons la coalition de l'Examen

Périodique Universel (EPU), les coalitions ODD et le réseau 1325. Dans le cadre de la réponse au Covid-19, nous avons également collaboré avec 13 autres organisations pour présenter une déclaration au Conseil de la présidence. Ces efforts collectifs créent un niveau de concentration sur les demandes du réseau, augmentent la pression sur les gouvernements et les acteurs non étatiques et détournent les attaques possibles d'activistes individuels et d'organisations isolées."

(Entretien avec une femme artisanne de la paix en Libye)

Les espaces spécifiques aux femmes ont créé un sentiment d'unité et ont permis aux femmes d'agir collectivement, en particulier quand elles ont confronté les États, les acteurs non étatiques, les acteurs régionaux et mondiaux à répondre aux intérêts des femmes et des filles dans la consolidation de la paix. La mobilisation collective des femmes a été reconnue comme une tactique qui promeut la sécurité des individus dans les États fragiles avec de multiples possibilités d'attaques contre ceux qui exigent la consolidation de la paix.



Photo: UN Somalie

3.4 Sur la présence, la participation et l'influence des femmes dans les espaces d'élaboration des politiques

Les participantes ont noté une présence croissante des femmes dans les espaces décisionnels mondiaux, régionaux et nationaux. Au niveau régional africain, les femmes artisans de la paix ont souligné la décision du Conseil de sécurité de l'UA de nommer une Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union Africaine sur les femmes, la paix et la sécurité comme une étape clé pour accroître la présence des femmes dans les processus d'élaboration des politiques régionales. Notamment, avant la nomination de Son Excellence Bineta Diop comme Envoyée spéciale de l'UA pour les FPS, elle a participé à l'élaboration de la Résolution 1325 du CSNU alors qu'elle était à la tête de Femme Africa Solidarite (FAS). «[Mme Diop a souligné les contributions des femmes artisans de la paix, elle] a décrit le contexte de la rivière Manu où les femmes artisans de la paix ont rencontré les trois dirigeants [le président Charles Taylor (Libéria), le président Lansana Conté (Guinée) et le président Ahmad Tejan Kabbah (Sierra Leone)] et les ont ramenés à la table des négociations alors que les troupes de l'ONU étaient retirées de la Sierra Leone et du Libéria », raconte Coumba Fall Venn. En tant qu'envoyée spéciale pour WPS, Diop, avec d'autres femmes activistes sur le continent, a participé à des pourparlers de paix en République Démocratique du Congo, a facilité les femmes négociatrices de paix au Burundi et a aussi lancé le Réseau de leadership des femmes africaines (AWLN) en tant que mouvement continental pour élever le statut du leadership des femmes en Afrique (Diop & Mlambo-Ngcuka, 2020). Par le biais de son bureau, Bineta Diop a coordonné l'élaboration du Cadre continental de résultats, un mécanisme de vingt-huit (28) indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda FPS en Afrique (Commission de l'Union africaine, 2019).

Des militantes au Libéria, en RDC, au Soudan du Sud et au Yémen ont parlé de l'implication

des femmes dans les équipes de médiation et dans les pourparlers de paix et à quel point il était essentiel d'avoir des femmes à la table des négociations. En effet, des femmes auraient participé aux négociations de paix au Yémen ainsi qu'au Soudan du Sud. Au Cameroun, les organisations de défense des droits des femmes mènent la plupart des travaux de consolidation de la paix. Au Népal, l'Association nationale des femmes défenseurs des droits humains est activement engagée au niveau national (dans les provinces, au parlement) en faveur d'actes transformateurs, en particulier tels que consacrés dans la constitution nationale. Les femmes artisans de la paix ont souligné l'augmentation des cas de suicide et de violence sexiste pendant la pandémie de Covid-19. Grâce à des webinaires, elles ont mis en évidence la santé mentale comme une préoccupation clé pour la population et un élément central d'un programme de paix holistique. Comme l'a noté Dr. Renu Adhikari:

“We Nous avons profité de la Covid-19 pour dire au gouvernement qu'il n'était pas sur la bonne voie. Pendant cette saison, le suicide est élevé et beaucoup de travailleurs migrants sont de retour et les travailleuses migrantes s'inquiètent de la façon dont elles sont traitées par la communauté et... la violence contre les femmes a augmenté. Donc, toutes ces choses nous ont donné une base solide pour dire

au gouvernement: écoutez, vous n'allez pas dans la bonne direction. C'est notre plaidoyer, et je suis très heureux de partager au moins que le gouvernement nous a écoutés à ce stade. Les oreilles du Premier Ministre sont ouvertes, puis le Ministre des affaires des femmes est ouvert et la Commission de planification est également à l'écoute. Seul un petit groupe de la société civile a toujours été consulté sur la manière d'aller de l'avant. Pour nous, en tant qu'association nationale des défenseurs des droits des femmes, nous essayons de prendre cet espace, de faire pression pour les actes transformateurs, même de la communauté."

(Interview with a woman peace builder in Nepal)

Le sentiment d'être écouté indique que les femmes gagnent en influence dans la détermination de l'agenda national sur les femmes, la paix et la sécurité.

En Somalie, des militantes ont travaillé aux côtés des femmes ministres pour maintenir le projet de loi sur les délits sexuels (SOB) à l'ordre du jour législatif, malgré la résistance acharnée des institutions religieuses et d'un parlement dominé par les hommes. Au Népal, la présence de femmes militantes (défenseurs des droits de l'homme et militantes pour les femmes handicapées) a maintenu la pression sur le gouvernement pour qu'il se concentre sur les priorités de consolidation de la paix des femmes ainsi que sur la représentation et la participation des femmes à la vie politique. Ces rencontres et bien d'autres entre les femmes artisans de la paix et les décideurs indiquent des possibilités d'apprendre et d'influencer la visibilité des droits et des préoccupations des femmes dans les communautés touchées par le conflit.

En République démocratique du Congo, l'une des militantes de base à qui nous avons parlé a noté:

"En ce qui concerne l'élaboration des politiques, je suis une femme simple qui travaille au niveau local mais avec un bon impact. Je n'ai jamais participé à ces espaces où les politiques sont élaborées. Cependant, nous avons une femme élue en tant que membre du Parlement, qui est devenue par la suite présidente de l'Assemblée nationale. Au niveau de la province du Nord-Kivu, nous



Photo: REUTERS/Marius Bosch

avons une femme qui est vice-gouverneure. C'est la première fois que nous touchons 37% des femmes qui font de la politique dans tout le pays. Ainsi, en ce qui concerne la participation aux niveaux régional et international, ce sont ces femmes qui sont invitées sur les plates-formes où les politiques sont élaborées."

(Entretien avec une femme artisan de la paix en RDC)

Pour les femmes artisans de la paix en RDC, la participation des femmes aux plates-formes politiques régionales et mondiales dépend largement de la présence et de la participation des femmes à la politique au niveau national. Elles soutiennent que la participation des femmes à la direction locale et nationale leur donne des compétences, une visibilité et des raisons d'être invitées à participer à des plates-formes politiques régionales et mondiales.

3.5 Les femmes «invitées» à prendre la parole dans les plates-formes mondiales d'élaboration des politiques

Les femmes artisans de la paix ont également souligné les différentes manières dont elles ont participé aux espaces politiques aux niveaux régional et mondial. La plupart des formes de participation mentionnées incluent des «invitations» à prendre la parole lors d'événements internationaux organisés par l'ONU et ses partenaires, s'adressant au Conseil de sécurité des Nations Unies ou à l'Assemblée générale des Nations Unies. Des militantes pacifistes de Libye, du Yémen et du Soudan du Sud ont partagé leurs expériences récentes lorsqu'elles ont été invitées à s'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sort des femmes, des jeunes et des enfants dans les guerres civiles dans leurs pays. En Libye par exemple, Inas Miloud a partagé son expérience de 2019 en participant à un débat public du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits. Un an plus tard, Olla Al Sakkaf, une jeune femme artisanne de la paix de l'Organisation Jeunesse sans Frontières pour le Développement (YWBOD), s'est adressée au Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité au Yémen. Dans notre entretien, Olla parle de la nature de la participation aux débats mondiaux:

Chercheur: En venant à l'ONU en tant qu'espace mondial de décision politique, j'ai vu votre participation au débat du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse et la paix. Cela ressemblait à un autre espace où les questions des jeunes femmes et de la paix sont discutées. Quelle a été votre expérience là-bas? Est-ce un espace ouvert où les jeunes s'expriment et leur voix est prise au sérieux?

Activiste féminine: C'est un espace pour nous de parler, bien que les jeunes yéménites n'aient pas beaucoup d'occasions de parler lors de tels événements. Mais nous nous efforçons maintenant d'obtenir plus d'opportunités. En fait, cela nous a aidés à faire comprendre au monde ce que nous traversons. Nous essayions simplement de donner un message sur notre situation et ce qu'ils [le Conseil de sécurité de l'ONU] devraient faire. Chez YWBOD, nous avons eu l'occasion de prendre la parole et de nombreux jeunes ont également eu l'occasion de s'exprimer lors de différents événements, mais les choses ne changent pas dans notre réalité. Ils [les fonctionnaires de l'ONU présents] comprennent, ils montrent de la sympathie, mais ils ne prennent en fait pas de mesures sérieuses dans ce sens.

(Entretien avec une jeune militante au Yémen)

La réponse d'Olla souligne la complexité du débat sur la représentation et la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques. Les complexités sont mises en évidence dans la reconnaissance explicite de l'existence des espaces, l'invitation des femmes et la capacité des femmes à parler et à souligner les principales préoccupations des communautés en conflit.

Néanmoins, les réflexions d'Olla sont régulièrement ponctuées de la conjonction «MAIS». Celles-ci révèlent à quel point il est difficile pour la voix des femmes de se faire entendre et pour que ces événements et les sympathies apparentes des décideurs se traduisent en actions sérieuses qui transforment la vie des femmes et des jeunes. La mise en œuvre inadéquate, qu'il s'agisse des cadres juridiques et politiques ou des mesures prises par les organisations de défense des droits des femmes aux décideurs, a été officiellement documentée par les organes régionaux et mondiaux sur la paix

et la sécurité internationales. Par exemple, le Cadre continental de résultats de l'UA note que malgré de nombreux engagements positifs en faveur de la consolidation de la paix inclusive, «la mise en œuvre fait défaut, mais les engagements ne sont significatifs et transformateurs de vie qu'une fois mis en œuvre» (Commission de l'Union africaine, 2019).

C'est cette frustration documentée face à une mise en œuvre inadéquate que les femmes artisans de la paix considèrent comme une réaction contre le FPS. Dans la section ci-dessous, l'étude s'appuie sur les voix des femmes de différentes communautés, pour partager la nature des réactions négatives et comment les réticences sur l'agenda FPS réduisent particulièrement l'espace pour la participation et l'influence des femmes dans la prévention des conflits, la résolution, la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit.



Sally Mboumien, Fondatrice et
CEO, Common Action for Gender
Development (COMAGEND)

4. Sur le rétrécissement d'espaces d'engagement civique dans les instances décisionnelles

En dépit de la présence et de la participation des femmes comme indiqué ci-dessus, le nombre de femmes dans les espaces de prise de décision reste extrêmement faible par rapport aux hommes, deux décennies après la Résolution 1325 des Nations Unies. Selon le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies, «l'inclusion et la participation significative des femmes aux processus de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix sont fondamentales pour la pleine réalisation de leurs droits humains. Les stratégies de rétablissement de la paix qui incluent systématiquement les femmes - et la société civile, y compris les réseaux formels de femmes dirigeantes - sont plus

susceptibles de générer une appropriation nationale et un soutien pour un règlement négocié et de mener à une paix plus durable » (UN DPPA, 2019). Pourtant, ajoute l'organe de l'ONU, «le nombre de femmes impliquées dans les processus formels de rétablissement de la paix reste faible» (UN DPPA, 2020). Le nombre d'acteurs féminins est non seulement faible dans les espaces formels, mais les femmes actrices dans les organisations de la société civile sont également généralement exclues des processus de consolidation de la paix.

4.1 Missions de paix exclusives aux hommes et silence sur les expériences des femmes

En Libye, des exemples ont été donnés d'équipes de paix exclusivement masculines, ne laissant aucune place aux femmes négociatrices de paix. En conséquence, une récente Mission spéciale des Nations Unies en Libye (MANUL) a dirigé des processus de paix qui ont largement exclu les femmes, les jeunes et les groupes autochtones libyens (Groupe de travail des ONG sur la paix et la sécurité des femmes, 2019). En outre, en septembre 2020, la communauté internationale et les organisations régionales ont salué les efforts déployés par le Royaume du Maroc dans la médiation des groupes armés en Libye. L'ONU a reconnu le rôle du Maroc comme une contribution active et «constructive» à un règlement pacifique du conflit en Libye. Pourtant, tout comme la MANUL, l'équipe de négociation de paix était exclusivement masculine (The North Africa Post, 2020).

De telles expériences sont décrites par les femmes artisans de la paix comme des pratiques patriarcales régulières, malheureuses, qui compromettent l'inclusivité des processus de consolidation de la paix. Par exemple, les acteurs des droits des femmes en Afrique du Nord notent qu'en raison de la domination masculine de la MANUL, «l'Accord politique libyen de 2015 ne reflète pas les nombreuses questions cruciales qui

affectent les femmes» (ONG Working Group on Women Peace and Security, 2019).

L'absence de participation et de voix des femmes dans les espaces décisionnels conduit souvent à des accords et des résolutions qui réduisent au silence ou banalisent des préoccupations telles que l'égalité des sexes, la violence sexuelle et sexiste, les déplacements et les restrictions à la liberté de mouvement, en particulier des femmes et des filles. Les processus de paix exclusifs créent un sentiment de méfiance parmi les acteurs de la paix et contribuent à des schémas plus larges de désengagement civique entre les communautés confrontées à des conflits et les acteurs internationaux de la paix et de la sécurité.

4.2 Espaces d'élaboration des politiques et leurs cultures institutionnelles

Les participantes ont parlé et des publications sur les femmes, la paix et la sécurité, ont souligné l'histoire de la participation des hommes à l'élaboration des politiques, inscrivant une culture patriarcale qui dicte une infrastructure masculine de paix et de sécurité internationales. Il y a une idée que le paradigme de la sécurité est basé sur des masculinités élitistes et cela se joue dans différents secteurs et espaces où les femmes militantes continuent d'être exclues.

Selon Candid Voices (McMinn, 2015, p. 29), les normes patriarcales expliquent la domination continue des hommes sur les structures de pouvoir, que ce soit dans la paix et la sécurité ou ailleurs. Soulignant les approches et les structures centrées sur les hommes au niveau mondial, McMinn soutient que «[au sein] de l'ONU, les normes patriarcales sont évidentes dans la configuration institutionnelle des départements et des organes qui excluent les femmes de l'influence et des rôles décisionnels clés, dans l'espace limité et le faible statut accordé dans le cadre de la discussion sur les questions FPS, et dans l'échelle et l'allocation limitées des ressources financières pour un programme FPS holistique.» Ces pratiques exclusives se figent dans des cultures dans lesquelles tout ce qui concerne la guerre et la solution à la fin des guerres est légitimé comme une prérogative masculine. En tant qu'institutions masculines, les plates-formes d'élaboration des politiques mondiales et régionales ont des priorités qui sont ouvertement et secrètement guidées par des cadres réglementaires, qui valorisent la présence et la participation des hommes tout en niant la présence et la voix des femmes. Coumba, par exemple, nous alerte sur la présence de «grandes intellectuelles sénégalaises» au niveau des Nations Unies et de l'Union Africaine, mais ajoute que leur participation à l'élaboration des politiques ne suffit pas car les traditions pèsent lourdement sur leur engagement.

Cohn (2004) et Klot (2011) discutent de la manière dont l'agenda international de paix et de sécurité et les acteurs au niveau de l'ONU sont le produit d'une culture militarisée animée par le patriarcat et les vertus masculines d'agression, de compétition et de contrôle. Selon Cohn, le Conseil de sécurité de l'ONU est le principal organe décisionnel de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, et il est au centre du pouvoir de l'ONU. Pourtant,

selon Cohn, «ce n'est pas par hasard, c'est aussi un domaine majoritairement masculin et masculiniste, consacré à la question «essentielle» des menaces militaires à la paix et à la sécurité internationales.» De son côté, Jennifer Klot note comment, parfois, les universitaires et militantes féministes sont restés méconnus de l'architecture de consolidation de la paix, des processus institutionnels et bureaucratiques de l'ONU, en particulier lorsqu'ils placent ce qu'elle appelle «beaucoup trop d'attentes sur une seule résolution» [UNSCR 1325] potentiel de changement transformateur.» (2011, p. 265). La lecture que font Cohn et Klot des plates-formes d'élaboration des politiques de l'ONU soulignent la complexité de ces institutions, mais nous alertent également sur la manière dont l'agenda de paix qu'elles promeuvent peut être animé par des normes et valeurs patriarcales et moins susceptible d'acquiescer une transformation (WPS) qui prône la perturbation du patriarcat et les formes d'extrémisme connexes.

En effet:

- Les plates-formes politiques sont généralement restées des espaces dominés par les hommes où les femmes sont parfois «invitées», plutôt que des espaces qu'elles occupent, influencent et façonnent l'agenda des
- Des Espaces régis par des normes, des valeurs et des pratiques institutionnalisées qui privilégient le leadership masculin
- Des Espaces dans lesquels les femmes et les enfants sont principalement perçus à travers un discours de faiblesse et de vulnérabilité et ont besoin de protection sans tenir dûment compte des femmes en tant que leaders influents dans la consolidation de la paix.



Photo: Udey Ismail

CAS 1: **Projet de loi sur les Délits Sexuels** **(SOB) en Somalie**

L'étude a interagi avec des artisans de paix de l'IIDA Women's Development Organization, une organisation non gouvernementale basée à Mogadiscio, en Somalie, qui possède des réseaux et des relations de travail dans les pays d'Afrique de l'Est. L'organisation est centrée sur la consolidation de la paix, la promotion des droits de l'homme, la protection de l'enfance, la citoyenneté active pour les femmes et d'autres initiatives dans les secteurs locaux de l'éducation, de la santé et de l'économie. Dans une interview, Hibo Yassin, un bâtisseur de la paix à qui nous avons parlé, nous a alerté sur les tensions entre les femmes militantes pour la paix à la fois dans les OSC et les féminocrates (militantes féministes au sein de l'État) d'une

part, et le parlement dominé par les hommes d'autre part, sur le projet de loi portant sur les délits sexuels. Le projet de loi vise à remplacer l'actuel Code pénal somalien (1962), basé sur les lois italiennes de l'époque coloniale. La loi de 1962 est considérée comme fragmentaire et dépassée. Selon Legal Action Worldwide (LAW), le code pénal ne protège pas les survivants et ne poursuit pas les auteurs de violences sexuelles et sexistes. S'il est adopté, «le projet de loi sur les infractions sexuelles en Somalie criminalisera effectivement un large éventail d'infractions sexuelles, fournira un soutien vital aux survivants et définira clairement les rôles et les responsabilités de ceux qui enquêtent et poursuivent les violences sexuelles» (LAW, 2018). Le projet de loi, qui est promu dans le cadre de la résolution 1325, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil des ministres en 2018 et soumis au parlement. Le projet de loi a été approuvé

le 30 mai 2018 par le cabinet somalien puis transmis au Parlement le 3 juin 2018. Le projet de loi n'a cependant pas été déposé pendant plus d'un an et en novembre 2019, le président de la Chambre a unilatéralement et sans suivre la procédure parlementaire l'a renvoyé à l'exécutif.

L'IIDA et des OSC partageant les mêmes idées ont lancé une campagne animée à la fois en ligne et hors ligne pour convaincre les dirigeants politiques du pays (président, premier ministre, président de l'assemblée) de faire déposer de nouveau ce projet de loi au Parlement pour débat et reconstitution. Suite à cette pression intense, la présidence de la Chambre a tenté de déposer une version édulcorée du SOB (Sexual Intercourse Related Crimes Bill) en août 2020.

Selon Hibo, rien n'a été discuté ou déposé, et les procédures parlementaires n'ont été suivies qu'en août 2020, lorsqu'une série de campagnes en ligne d'activistes exigeant le dépôt du projet de loi a déclenché une vague de campagnes de dénigrement et une résistance intense. L'opposition parlementaire à l'adoption du projet de loi allègue que la femme Ministre du développement des femmes et des droits de l'homme a introduit une loi anti-islamique, qui vise à légaliser les mariages entre personnes de même sexe. Depuis les accusations portées à la ministre et aux organisations de défense des droits des femmes avec lesquelles elle travaille en partenariat, les militantes ont été confrontées à des menaces de mort incessantes.

Hibo a ajouté,

“Nous avons 25% de femmes au parlement et cela s'est passé sous leurs yeux. A l'exception d'une femme – la ministre – quatre-vingt et une (81) femmes n'ont rien dit au cours des deux dernières

années. Une seule d'entre-elles s'est tenue debout et nous sommes toujours debout. Ce n'est pas facile, mais nous poussons.”

Les défenseurs de la SOB et des OSC qui ont défendu l'adoption du projet de loi ont été confrontés à un barrage d'attaques et de campagnes de diffamation. Par exemple, malgré le fait que le processus pour avoir un cadre législatif protégeant les femmes et les enfants somaliens a commencé en 2013, sous la ministre Khadija Diriye et plus tard sous le ministre Zahro Samatar, les forces opposées à ce projet de loi ont choisi la ministre Deqa Yasin (ministre de la Femme et Human Rights Development) pour les attaques.

CAS 2: Un cas de contrôle de l'espace décisionnel et de la censure associée

Dans une autre interview révélatrice, une jeune femme artisanne de la paix (les noms ne sont pas divulgués sur demande) a partagé son expérience d'accès et de parole à un forum international à l'ONU sur la paix et la sécurité des femmes. Elle a expliqué comment une organisation internationale de défense des droits des femmes l'avait approchée pour partager son expérience avec le reste du monde. L'organisation a offert de couvrir ses frais de déplacement et de présence. En retour, on lui a demandé d'écrire et de partager sa présentation avec eux. Les deux n'étaient pas d'accord sur ce qui devrait être présenté à la réunion de haut niveau. Alors que la jeune militante de paix souhaitait partager des expériences d'abus sexuels commis par des femmes et des filles dans le contexte d'un conflit armé, l'institution de financement a préféré ne pas partager ces expériences.

Interrogée sur son expérience sur les plateformes mondiales pour la paix, elle a noté:

“Lorsque nous parlons de tels espaces, nous devons également réfléchir à qui contrôle ces espaces. J’ai été emmené à New York plusieurs fois par différentes organisations. L’UNFPA, par exemple, m’a emmenée à New York pour parler de la violence sexiste et m’a demandé de leur faire la déclaration que j’allais faire. Je leur ai fait ma déclaration et ma déclaration parlait de la violence envers les filles et les femmes, de la marginalisation des femmes dans le leadership, parce que j’ai senti qu’en tant que jeune femme, être dans cet espace signifiait beaucoup.

Lorsqu’ils m’ont demandé mon discours, ils ont dit que je devrais modifier certaines choses. Ils ont dit que je ne devrais pas parler de viol, je devrais dire VBG. Donc, ils m’ont empêché de dire beaucoup

de choses et j’étais tellement frustrée. J’ai dit, alors de quoi voulez-vous que je parle parce que si je ne parle pas de la représentation de 35% des femmes dans la campagne dont je faisais partie, cela n’a pas de sens pour moi parce que le fait que les femmes soient écartées du leadership dans gouvernement, c’est une forme de VBG en soi. Nous devons nommer les types de violence auxquels les filles et les femmes sont confrontées. Si je parle de viol, c’est une chose que je vois dans mon pays, c’est la chose avec laquelle je vis dans mon pays parce que je travaille avec des survivants. Alors, pourquoi voudriez-vous vraiment condenser mon discours ou décider de ce dont je devrais parler?”

Les expériences reflétées dans le projet de loi sur les délits sexuels en Somalie et le sentiment des jeunes militantes d’être contrôlées, et leurs idées étant “supprimées”, “censurées” et condensées pour réduire au silence les expériences de viol pendant les conflits armés témoignent de l’extrême marginalisation de la voix des femmes dans les forums politiques internationaux.

Notamment, ces expériences parlent de conflits d'intérêts et de motivations d'acteurs clés dans les processus de consolidation de la paix en tant que manifestations de cultures et d'histoires institutionnelles profondément enracinées caractérisées par des formes néfastes de masculinité, un usage militarisé du pouvoir et des inégalités entre les sexes. Ces cadres réglementaires structurels ont le potentiel de limiter l'entrée des femmes dans l'élaboration des politiques, leur participation et leur voix, en particulier sur les questions qui poussent à des processus de consolidation de la paix inclusifs et transformateurs.

4.3 Les Cultures qui rendent les femmes secondaires dans les plateformes d'élaboration des politiques

The norm around women, peace and security programming repeatedly draws on the language of women 'invited' to speak, or being appointed or selected onto policy platforms. Women teams are often hastily assembled and added onto 'male-stream' peace teams. These discursive practices reinforce and legitimise intra-team hierarchies in which women occupy secondary status. In effect, this has the potential to impact how women identify and relate with others in peace teams, and whether their voices will be taken seriously.

In Cameroon, Fidelle reminds us that even when women are invited in government policy meetings, there is no guarantee that women's ideas will be considered. She argued

“même si vous pouvez parler, nous ne sommes pas sûrs que le gouvernement tiendra compte de ce que vous dites. C'est comme si ils invitent votre organisation, vous êtes juste là pour être présente mais ils ne prennent pas en considération, effectivement, ce que vous dites”

Faire taire ou banaliser les voix des femmes dans les réunions politiques est souvent aggravé par des relations de méfiance entre l'État et les organisations de la société civile, dans lesquelles les États historiquement patriarcaux cherchent constamment à échapper aux OSC qui exigent des responsabilités envers la paix et plus encore des processus de consolidation de la paix sensibles au genre.

4.4 La «Pacification Sexuelle» et ses Effets sur la Participation des Femmes

La participation des femmes dans des espaces où les décisions clés sur la consolidation de la paix sont formulées et où des décisions clés sont prises a été soumise à ce que certaines femmes artisans de la paix ont appelé des abus sexuels. Dans le dialogue ci-dessous, le rapport reprend l'une des conversations au cours desquelles les jeunes femmes artisans de paix dans les processus de paix ont été considérées comme des symboles sexuels et des prix remis pour motiver la signature d'accords de paix.



Olla Alsakkaf, gestionnaire de
programme Youth without Borders
Organization for Development
(YWBOD), Yemen

Chercheur: Vous avez parlé de faire partie du processus de paix. Je voulais juste apprendre de vous en tant que jeune femme siégeant à ces comités de soutien technique, comment est-ce à l'intérieur? Ces structures ou ces espaces accueillent-ils les femmes? Y a-t-il des chiffres sur les femmes? Les voix des femmes sont-elles prises au sérieux dans ces interfaces régionales que vous avez eues?

Jeune Militante: Eh bien, je veux dire que c'est une chose d'être une femme dans ce monde et c'en est une autre d'être une femme au Soudan du Sud et c'est pire d'être une jeune femme de mon monde. J'ai senti à quel point les femmes peuvent être victimes de discrimination en matière d'âge. Je vais donner un exemple. Lorsque j'étais dans le processus de paix, nous faisons beaucoup de travail pour faire pression sur les influenceurs ou ceux qui avaient le pouvoir de notre processus pour voir ce qu'ils pouvaient faire pour garantir la paix au Soudan du Sud, comme l'IGAD, le Troïka et autres partenaires. Nous utilisons des choses comme l'art pour encourager nos dirigeants à être productifs dans la consolidation de la paix et des choses comme ça. Je me souviens que lorsque je partageais cette œuvre d'art spécifiquement avec l'un des vieillards, il nous regardait comme les jeunes femmes, moi-même et les autres. Ces hommes disaient: «Oh! Cette fois, ils nous ont amené des jeunes femmes, vous savez, elles sont très belles et jeunes et nous signerons sûrement l'accord de paix ». Pour moi, c'était une forme de violence sexuelle, vous savez, mais mon œil était sur le prix. Donc, je n'ai pas vraiment prêté attention à ce genre de déclarations sexistes. La conversation est totalement différente. Quand tu es une jeune femme et que tu es là, ils te regardent comme, oh elle a l'air comestible, tu sais, la conversation change, mais quand c'est une personne comme Mama Zainab, une vieille femme qui entre, la conversation change en maman, tu sais, même le respect change. En tant que jeunes femmes, nous devons donc négocier deux fois nos places. Il est difficile de négocier en tant que jeune femme dans un tel espace.

La jeune artisanne de paix réfléchit sur la dynamique interne et au caractère du processus de paix auquel elle a participé et aux types d'interactions qu'elle a rencontrées en tant que jeune femme. Elle nous alerte sur les multiples obstacles à surmonter en tant que jeune femme dans une communauté historiquement patriarcale en proie à des luttes armées. En conséquence, les jeunes

femmes dans les processus de paix ne sont pas considérées en termes de différence d'âge, d'expériences personnelles de guerre et de rêve souhaité d'avoir des nations pacifiques. Au contraire, leur présence et leur participation sont sexualisées au sens où elles sont perçues comme des symboles sexuels mis en avant pour motiver les acteurs masculins à signer des accords. Notamment,

alors que les abus sexuels dans de tels espaces sont plus susceptibles d'affecter toutes les femmes, la jeune activiste de la paix a souligné que les jeunes femmes sont plus susceptibles de ne pas être respectées et que leur participation est sexualisée.

Ahikire, Musiimenta et Mwiine (2015) conceptualisent les abus sexuels ancrés dans les cultures institutionnelles comme la pacification sexuelle - «l'exercice du pouvoir pour dévaloriser les femmes par des pratiques sexuelles». Le langage sexuel utilisé pour décrire les femmes artisans de la paix comme «paraissant comestibles» et assimiler les femmes artisans de la paix comme une forme de cadeau pour inciter les dirigeants masculins des parties en guerre à signer des accords de paix va au-delà des blagues acceptables dans les processus de paix formels. Ces déclarations sexistes pointent vers les discours dominants qui présentent les femmes comme des objets sexuels plutôt que comme des acteurs politiques, réduisant par conséquent leur champ de participation et leur influence dans les espaces de décision politique.

4.5 Perceived Underrepresentation of Certain Categories of Women

Les participantes ont souligné les différences intergénérationnelles parmi les femmes qui accèdent et participent aux plates-formes d'élaboration des politiques. Elles ont noté que si la représentation des femmes était globalement faible, les quelques femmes qui participent excluent les jeunes femmes, les femmes des communautés autochtones et les femmes handicapées, entre autres groupes sociaux. Les participantes ont noté qu'il existe des cas où les «mêmes vieux visages» de femmes militantes apparaîtront dans les quelques espaces disponibles, comme au niveau national, des réunions régionales ou des conventions mondiales telles que la CSW de l'ONU.

“Je crois que les jeunes femmes peuvent faire beaucoup avec les vieilles. Mais, vous voyez juste les mêmes visages qui ont fait la même chose et elles ne donnent pas la chance aux autres de participer avec elles ”

(Entretien avec une jeune femme artisan de paix)

“Au Népal, la fédération des femmes handicapées était très concentrée sur la Résolution 1325; sur le renforcement des capacités des femmes, parler de la violence faite aux femmes pendant le processus de paix et toutes ces choses. La résolution est très bonne pour toutes les femmes, en particulier celles qui ont été victimes de la guerre, mais je n'ai rien trouvé sur les droits des personnes handicapées. Ils s'adressent à la personne handicapée qui est devenue handicapée après un conflit. Comme ceux qui portaient des armes, allaient se battre

et sont devenus handicapés. Mais ils n'ont mentionné aucun droit des femmes handicapées ni aucun droit d'une personne née avec un handicap. "

(Entretien avec une femme artisan de paix au Népal)

Dans une déclaration au Conseil de sécurité de l'ONU lors du débat sur la violence sexuelle en Libye, Inas Miloud souligne que «des centaines de femmes autochtones sont la cible de violences sexuelles et sexistes simplement parce qu'elles appartiennent à des communautés telles que les Toubou, les Touareg et mon propre peuple, les Amazigh ». (Groupe de travail des ONG sur la paix et la sécurité des femmes, 2019)

Les identités des femmes en matière de handicap, d'âge et d'origine ethnique étaient des aspects sur lesquels les participantes ont relevé des tensions sociales susceptibles de réduire l'espace d'accès et de participation des femmes, et de répondre aux préoccupations spécifiques auxquelles ces groupes sont exposés pendant les conflits.

4.6 La Pandémie du Covid-19, plates-formes virtuelles et réduction de la voix des femmes

La Covid-19 est une des préoccupations contemporaines qui a érodé les opportunités et les espaces informels dans lesquels les femmes se sont historiquement engagées pour se mobiliser, renforcer leurs capacités et participer à des plates-formes locales, nationales, régionales et mondiales pour l'élaboration de politiques. La pandémie Covid-19 et les mesures de confinement de protection mises en place pour contenir la propagation a interrompu des modes

quotidiens d'interaction sociale, de mobilisation, de mobilité pour accéder et participer aux plates-formes locales, régionales et mondiales. Au niveau local, les participants ont mis en évidence les moyens par lesquels la pandémie a érodé les espaces sociaux informels que les militants utilisaient pour recueillir les histoires des communautés touchées par la guerre et sensibiliser à l'aide des expériences des femmes.

En raison des limites de la mobilité et de la nouvelle norme de distanciation sociale, la pandémie de Covid-19 a conduit à une augmentation de l'utilisation des espaces virtuels comme alternatives aux réunions physiques régionales et mondiales. Pour de nombreux militants à qui nous avons parlé, les réunions Zoom sont devenues le symbole de l'engagement virtuel. En effet, toutes les femmes artisans de la paix à qui nous avons parlé avaient organisé ou participé à des réunions Zoom à des fins de consolidation de la paix. Pourtant, malgré les opportunités sans frontières qu'offrent les espaces virtuels, celles-ci n'étaient pas sans limites. En particulier, les participantes ont dénoncé le manque d'infrastructures adéquates pour les espaces virtuels - électricité constante, connectivité Internet stable, plates-formes interactives - dans les communautés touchées par le conflit.

Au niveau technique, les participantes soulignent à quel point Zoom était parfois inaccessible aux femmes artisans de la paix dans les zones rurales. Les fonctions de zoom telles que les salles d'attente, la mise en sourdine automatique et l'interaction limitée où seuls les orateurs principaux délivrent le discours ont relégué le reste à de simples auditrices. Tout cela a réduit l'espace pour les femmes d'accéder et de participer aux réunions mondiales pour la consolidation de la paix. Hibo Yassin, une femme artisanne de paix, a expliqué comment, comme dans de nombreux autres pays fragiles et touchés par des conflits, Covid-19 devenait rapidement un problème de droits humains, d'injustice et de violence sexiste.

4.7 Répression par les acteurs étatiques et non étatiques des organisations de défense des droits des femmes

Les participantes soulignent les relations répressives entre les acteurs étatiques et non étatiques d'une part et les organisations de la société civile, y compris les organisations de défense des droits des femmes, d'autre part. Les cas allégués de répression, qui limitent l'accès et la participation des femmes à l'élaboration des politiques, se sont manifestés par des arrestations et des détentions de militantes. Dans une interview avec une jeune femme pacifiste du Soudan du Sud, elle a noté :

“Récemment, j’ai été arrêtée et mon arrestation résulte de tant d’allégations que je ne comprends pas jusqu’à présent. On m’a dit que nous gâchons des filles et des femmes du Soudan du Sud, alors je ne sais pas ce que cela signifie vraiment. Il semble que les femmes ne sont pas censées en dire beaucoup. Il y a ce dicton arabe: «Ant mjrd aimra’a» - vous n’êtes qu’une femme. Quand j’ai été arrêtée, je l’ai beaucoup entendu. Garde le silence. Ne parle pas trop. Tu n’es qu’une femme”

(Entretien avec une jeune femme artisan de paix au Soudan du Sud)

Les agressions physiques et verbales, comme en témoignent ces arrestations, visent à rabaisser les femmes qui tentent de participer activement à la politique publique, en particulier en défendant des politiques qui préconisent un changement de genre. Les femmes leaders actives sont étiquetées de manière dénigrante comme «gâtées» ou rappelées à plusieurs reprises «vous n’êtes qu’une femme» pour diluer leurs motivations et nier leur influence. De telles attaques linguistiques «limitent l’appréciation des femmes et la poursuite ultime des préoccupations critiques de genre qui remettent en question la norme établie» (Isis-WICCE & UWOPA, 2014, p. 48). Les arrestations de cette nature ont un effet paralysant sur la manière dont les femmes militantes sont susceptibles de s’engager dans des espaces qui influencent les choix de consolidation de la paix.

Parmi les autres pratiques répressives soulignées par les artisans de la paix, citons la mobilité limitée où les femmes (militantes) ne peuvent se déplacer que lorsqu’elles sont accompagnées de parents masculins, et les restrictions sur l’interaction des WRO avec les acteurs internationaux. En Libye, par exemple, le gouvernement a adopté un décret interdisant à toutes les OSC de communiquer avec les acteurs internationaux, de peur que les OSC, y compris les WRO, ne reçoivent le soutien de la communauté internationale pour déstabiliser leur pays. En outre, tous les acteurs de la communauté internationale ont déménagé de la Libye à Tunis (Tunisie) hors du Yémen, hors de la Somalie, ce qui a compliqué davantage les interactions.



Photo: International Crisis Group

4.8 Conceptualisation de la réduction de l'espace civique en tant que contrecoup

	Formes de contrecoup	Exemples	Manifestation	Stratégies
1	Bureaucratie retards/inaction/ blocage actif des décisions politiques	Augmenter la frustration la mise en oeuvre retardée de la 1325, protocoles et des politiques genre Passation des politiques sans allouer des ressources pour la mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes sont exclues de la prise de décision par des règles non écrites de la société et le contrôle politique des intérêts de dominants et particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Lobbying et suivi de mise en oeuvre Education Publique et des media Recherches sur les politiques Rapports alternatifs Briguer les postes politiques (femmes) Marches et manifestations
2	Cooptation / appropriation de l'agenda féministe sur les FPS en approches à tendance militaire «hardcore»	Faire passer les récits de la fin des guerres à une guerre plus sûre pour les femmes		<ul style="list-style-type: none"> Re-penser et vulgariser l'agenda féministe de la paix Mener des recherches et diffuser des informations qui valident et légitiment un agenda WPS transformateur
3	Dé légitimation invisible de la voix des femmes / rhétorique bureaucratique / Ritualisation des FPS	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes sont invitées à s'exprimer mais leur voix ne se traduit pas en action Objectification sexuelle des femmes artisans de paix 	Sentiments intériorisés d'impuissance / honte / sentiment d'indignité	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les organisations, coalitions, mouvements Développer les capacités des leaders responsables
4	Pratiques regressives	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction aux WRO de parler à la communauté internationale sans l'autorisation de l'Etat Arrestation et détention de femmes militantes sans procès Menaces contre des militants d'agression sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> L'activisme féministe accusé d'avoir brisé des maisons / présenté comme une attaque contre la religion Féministes étiquetés de manière homophobe comme faisant la promotion des relations homosexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Lobby et négocier Marches et manifestations Mener une recherche-action pour révéler l'agenda caché des acteurs / coalitions de l'opposition



Photo: Global Network of Women Peacebuilders

5. Ce que nous apprenons des voix des femmes artisans de la paix

5.1 Ce que nous apprenons des voix des femmes artisans de la paix

La question de l'accès, de la participation et de l'influence des femmes dans les plates-formes d'élaboration des politiques est une question de gouvernance mondiale, régionale et nationale qui dépasse les contextes de paix et de sécurité. Les campagnes féministes sur la participation des femmes à la vie publique ont pris plusieurs années et des efforts, et les résultats se reflètent dans les cadres internationaux des droits de l'homme ainsi que dans les efforts nationaux qui reconnaissent le droit des femmes à participer aux espaces publics. Notamment, alors que les femmes ont accédé à des postes de direction politique, en particulier dans les communautés pacifiques, ou dans les communautés sortant de la guerre, «il est devenu plus évident que jamais que la stratégie consistant à intégrer les femmes dans des espaces politiques formels [de prise de décision] n'est qu'une partie de ce qu'il faut pour engendrer la démocratie » (Ahikire et al., 2015, p. 26).

Cette étude a montré comment les femmes ont de plus en plus accès aux plates-formes mondiales et régionales d'élaboration des politiques, que ce soit en occupant des

postes techniques et de nomination, en étant invitées à parler de leurs expériences de conflit et / ou de consolidation de la paix dans leurs communautés, ou en participant à ce que beaucoup ont été décrits comme des événements «pop-up» autour de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, les femmes artisans de la paix soutiennent que ces formes d'accès et de participation ne sont qu'incohérentes, épisodiques et non institutionnalisées. Même lorsqu'il y a un niveau apparent de visibilité des femmes sur ces plateformes, leur voix n'est guère prise au sérieux par les cultures institutionnelles fortement guidées par ce que Carol Cohn (2004) appelle les valeurs majoritairement masculines et masculinistes, consacrées à la question «hardcore» des menaces militaires. à la paix et à la sécurité internationales. Le langage du «hardcore» en tant qu'activité principale de la paix et de la sécurité internationales et le centrage masculin qui découle de la domination masculine sur les plates-formes décisionnelles réduisent souvent l'espace pour l'engagement des femmes. En conséquence, les cultures institutionnelles qui valorisent la participation masculine tout en niant la voix des femmes, ont eu un effet paralysant profondément enraciné même lorsque nous nous tenons

à célébrer des jalons féministes comme la résolution 1325.

Compte tenu des multiples manifestations de refus sur l'accès, la participation et la voix des femmes à la FPS, les femmes artisans de la paix proposent des actions pour attirer l'attention des acteurs mondiaux et régionaux sur l'effet paralysant des cultures institutionnelles qui limitent la participation des femmes et limitent la mise en œuvre des résolutions qui cherchent à transformer les inégalités et des structures oppressives. Les militantes ont également évalué la nature du mouvement des femmes et suggéré des stratégies qui renforceraient les capacités des femmes militantes et définiraient un programme féministe collectif pour leur permettre de participer à la direction et à la prise de décisions dans la consolidation de la paix et les sphères sociales, économiques et politiques plus larges.

5.2 Appel à l'action pour une mise en œuvre significative de la résolution 1325 du CSNU

Nous appelons les Nations Unies, les organismes régionaux et les acteurs internationaux à :

- Mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits.
- Encourager le Secrétaire général de l'ONU à mettre l'accent sur la représentation des militantes des droits des femmes dans les processus de médiation et de consolidation de la paix.
- Inviter les acteurs régionaux et mondiaux des processus de paix à s'appuyer sur les rapports, témoignages et récits recueillis et partagés par les organisations de défense des droits des femmes pour prendre des décisions éclairées et contextuelles dans les processus de consolidation de la paix.
- Appeler le Secrétaire général des Nations Unies et les organisations internationales de défense des droits des femmes (par exemple ONU-FEMMES, FNUAP, PNUD) à combattre les mentalités rétrogrades parmi les acteurs étatiques et non étatiques qui pensent encore que la paix et la sécurité sont des affaires d'hommes.
- Appeler les parties mondiales et régionales à conceptualiser la participation et la représentation des femmes comme un «droit» de contribuer à une paix durable et des communautés sûres plutôt qu'une «faveur».
- Demander aux partenaires techniques et financiers et aux entreprises multilatérales d'utiliser leurs relations de travail pour exiger des comptes des États membres sur la mise en œuvre des résolutions régionales et des Nations Unies qui encouragent la représentation et la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux.
- Exhorter les États membres à promouvoir des stratégies permettant la participation des femmes à des postes de direction électifs afin de légitimer la participation des femmes à la politique publique, que ce soit dans des communautés pacifiques ou dans des communautés fragiles et touchées par des conflits.
- Demander un engagement plus fort de la part des acteurs mondiaux, régionaux et des États membres pour s'assurer que les questions de FPS soulevées et transmises aux politiques sont mises en œuvre.
- Appeler le Conseil de sécurité de l'ONU à inclure de manière significative les femmes, les peuples autochtones et les jeunes dans les structures décisionnelles

5.3 Investissement dans les espaces virtuels

L'utilisation des plates-formes virtuelles devient de plus en plus une norme, en particulier dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des mesures de distanciation sociale associées. Les communautés en situation de fragilité se sont également senties détachées des plates-formes régionales et mondiales chargées de poursuivre la paix et

la sécurité internationales, d'autant plus que les bureaux internationaux ont tendance à quitter les zones touchées par le conflit.

Pour faciliter un engagement continu dans les espaces de décision politique et la connexion avec le reste du monde, les femmes artisans de la paix appellent l'ONU, les acteurs de la communauté internationale et les organismes régionaux dans les processus de consolidation de la paix à :

- a. Accorder la priorité aux investissements dans le développement d'infrastructures pour permettre aux communautés touchées par les conflits d'accéder et de participer aux espaces virtuels pour partager leurs expériences. Cela comprend la fourniture de ressources pour établir et / ou maintenir des sources d'énergie, par ex. l'électricité et la création de centres Internet pour permettre la connectivité.
 - b. Adopter l'utilisation de plateformes en ligne inclusives et interactives. Ceux-ci incluent des webinaires qui encouragent la participation des participants au-delà des principaux orateurs.
 - c. Explorer l'utilisation des méthodes de communication hors ligne telles que les courriels, les enregistrements et le partage des comptes rendus de réunion, entre autres.
- Créer des réseaux locaux et nationaux de femmes artisans de paix dont le mobile est le bien-être des communautés touchées par les conflits. Construction délibérée du mouvement des femmes en tant que mouvement social fort. En tant que mouvement social, le mouvement des femmes doit élaborer des plans concrets pour réussir et échouer.
 - Offrir un leadership dans la recherche féministe et la documentation de l'impact de la guerre sur les femmes et présenter les efforts des femmes pour reconstruire leurs communautés. Rendre visibles ces expériences auprès des plateformes régionales et mondiales pour éclairer les décisions sur la résolution des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction.
 - Mener un militantisme cohérent et coordonné pour la consolidation de la paix afin d'éviter les défaillances qui créent de la place pour une mise en œuvre ratée.
 - Mener des recherches et documenter les modèles de mise en œuvre inadéquate des politiques qui cherchent à transformer les normes de genre inégales. «Dénoncer» explicitement l'échec de la mise en œuvre de la politique comme une réaction négative à la consolidation de la paix inclusive.
 - Pour parler et être entendus et pris au sérieux, les mouvements de femmes pour la paix ont besoin d'un activisme fort, cohérent et collectif. Construire un réseau solide, cohésif et dynamique de femmes artisans de paix de la base et de toutes les régions et le rendre «risquant» pour les structures mondiales et régionales d'ignorer la participation des femmes.
 - Cartographier les capacités des organisations de défense des droits des femmes et des activistes individuelles à travers les régions, et promouvoir des liens sur des préoccupations thématiques communes - créer des canaux et des partenaires à travers les régions pour faciliter la participation régionale.
 - Mettre en place un programme d'information pour documenter et partager les progrès, les meilleures

5.4 Appel aux mouvements des droits des femmes aux niveaux national, régional et mondial

a) Construire un militantisme pour la paix à partir d'en bas

- Développer l'activisme au niveau des pays et faciliter les programmes d'autonomisation des femmes au niveau local.
- Promouvoir les femmes qui rejoignent les structures politiques et économiques formelles, par ex. se disputer des postes électifs pour nourrir l'activisme au sein des structures politiques et des principaux mouvements de défense des droits des femmes.

pratiques et les obstacles sur le statut des femmes aux postes de direction et de prise de décision à tous les niveaux; faire connaître les organisations de défense des droits des femmes existantes et leurs mandats, ainsi que les possibilités de renforcement des capacités et de réseautage.

b) Établir des modèles féministes de mentorat

- Concevoir des programmes de mentorat qui répondent aux divers intérêts des femmes - jeunes femmes, femmes handicapées, minorités raciales et ethniques, entre autres identités.
- Établir des réseaux de jeunes femmes leaders dans les régions. La participation des femmes est ancrée dans l'éducation de la petite enfance. Les filles et les garçons doivent avoir un sens des responsabilités et un engagement social et civique. Si les enfants sont éduqués aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dès leur plus jeune âge, cela fournira aux femmes une base solide pour s'engager dans les questions de paix et de sécurité.
- Enrichissement intentionnel des femmes pour les mouvements de paix (nous ne devrions pas risquer une OSC individuelle qui s'ouvre pour investir dans l'entreprise de consolidation de la paix)
- Créer une prise de conscience sur les réseaux de leadership de femmes existants et renforcer la collaboration entre ceux-ci pour favoriser un programme collectif sur les femmes dans le leadership et la consolidation de la paix.

c) Intégrer la perspective masculinités critiques dans la consolidation de la paix sensible au genre

- Initier des conversations stratégiques avec des acteurs masculins dans les

plates-formes mondiales et régionales sur la nécessité d'une participation égale des sexes à l'élaboration des politiques.

- Créer une masse critique d'hommes ayant des connaissances sur l'agenda des femmes pour la paix et la croyance en valeurs du leadership féministe.
- Former les jeunes hommes à comprendre les formes normalisées et néfastes des comportements et pratiques masculins et à les remettre en question.

d) Renforcer le potentiel des femmes artisans de la paix dans les structures de direction et de prise de décision

- Renforcement des capacités des femmes dans le plaidoyer pour doter les femmes des connaissances et des compétences nécessaires pour discerner, négocier et prendre des mesures appropriées dans les processus de consolidation de la paix. Renforcer les capacités des femmes à savoir quand et comment faire exploser ou négocier la résistance patriarcale.
- Réflexion cohérente sur la nécessité d'une action collective parmi les femmes acteurs politiques, la conscience de la nature de la résistance politique et de la situation difficile des femmes ainsi que la nécessité d'avoir des intérêts communs entre les sexes malgré les différences de race, de classe, d'âge et d'autres variations. Souligner l'importance et le pouvoir de l'organisation collective pour la cohésion des femmes artisans de la paix et leur potentiel ultime pour influencer l'élaboration des politiques.
- Les organisations régionales de défense des droits des femmes devraient créer des mécanismes de liaison avec l'Union Africaine et l'envoyée spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité, sur la mise en œuvre du cadre continental de résultats (CRF) pour assurer la participation et la représentation pleines et effectives des femmes dans les processus de paix.

- Renforcer les capacités des femmes artisans de la paix grâce à des programmes de leadership internationaux pour les exposer à des normes et pratiques de leadership internationales acceptables.
- Création de sensibilisation parmi les femmes et les jeunes pour apprécier la participation à la consolidation de la paix inclusive comme leur droit.
- Profiter des réseaux régionaux existants, par ex. Le réseau de la campagne Gender is My Agenda, African Women Leadership Network, vise à créer des alliances transnationales d'organisations de défense des droits des femmes afin de promouvoir un programme collectif de représentation et de participation des femmes aux postes de direction à tous les niveaux.
- Promouvoir délibérément des conversations intersectionnelles (ethnicité, groupes minoritaires, handicap, relations d'âge et de classe, etc.) dans l'agenda FPS.
- L'encadrement conscient d'un agenda féministe au-delà des 20 ans de la résolution 1325. Cela comprend le repositionnement transnational et transcontinental d'un agenda féministe pour la paix qui recentre la participation des femmes dans les processus de paix en tant que droit plutôt que privilège accordé aux femmes par les patriarcaux mondiaux de la paix et de la sécurité internationales.

5.5 Financement

- Appeler les bailleurs de fonds à investir dans des projets sociaux
- Investir dans l'auto-prise en charge psychosociale pour les femmes activistes afin de lutter contre les traumatismes résultant de l'assistance aux femmes victimes de violence sexuelle et sexiste.

6. Annexes

6.1 Liste des participants

Noms des répondants	
1	Ina Miloud, Activist Libyenne, Co-fondatrice and Présidente Tamazight Women Movement
2	Fidelle Djebba, Far North, Femme Camerounaise Prix 2017 Woman of Courage
3	Olla Al Sakkaf, Directrice de Programmes, Youth Without Borders Organisation for Development, Yemen
4	Renu Rajbandari, National Alliance of Women Human Rights Defenders, Nepal
5	Rama Dhakal, National Federation of the Disabled, Nepal (Fédération des femmes vivant avec handicap)
6	Valnora Edwin, Sierra Leone War Trust, Sierra Leone
7	Hibo Yassin, IIDA Women's Development Organisation - Somalia
8	Riya Williams, Crown The Woman, South Sudan
9	Coumba Fall Venn, Femmes Africa Solidarité (FAS) - Senegal
10	Lisette Mavungu, Congolese Women Lawyers Association, DRC and Deputy Chair Women International League for Peace and Freedom (WILPF), DRC
11	Ude Fati, team member, Voz di Paz in Guinea Bissau
12	Josephine Maombi, Initiatrice de la Synergie des Femmes Unies pour la Paix et le Développement - DRC / Initiator of the Synergy of United Women for Peace and Development
13	Jolly Kamuntu, Karibu Jeunesse Nouvelle - KJN and Association des Femmes des Médias - DRC
16	Nadia Carine Fomei, Federation of Women Lawyers FIDA - Central Africa Republic (CAR)
17	Claire Améyo Quenum, FLORAISON - TOGO
18	Sally Mboumien, Common Action For Gender Development (COMAGEND), Cameroon

6.2 Guide de l'entrevue

Guide de l'entrevue - Anglais

Introduction

The Peace Centre in partnership Cordaid is conducting a study to take stock of 20 years of UN Security Council Resolution 1325 with a focus on the *Shrinking Spaces at Global and Regional policy-making platforms for Women's Rights Organisations focused on the Women Peace and Security Agenda*. The study aims to explore subtle and explicit forms of pushbacks against women's access, participation and influence in policy-making structures and suggest actionable ways to enhance leadership of women's rights organisations within regional and global peace, security and human rights mechanisms. Your views and experiences as a woman leader and peace builder will contribute towards a call for action in the moment of celebrating the 20th anniversary of the United Nations Security Council Resolution 1325 this October.

A research Team of 4 people will interact with you. This team includes;

- Dr. Amon Ashaba Mwiine, Makerere University
- Ms. Sandra Tumwesigye, Women's International Peace Centre
- Ms. Latifah Namutebi, Research Assistant, Women's International Peace Centre
- Ms. Perpetue Kanyange, Women's International Peace Centre

Interview conversation

1. Tell us about your role in women and peace building processes
2. How would you describe the context you are working in?
3. What platforms (spaces) exist for you to participate in to influence policies that inform WPS agenda?
 - a. National level spaces
 - b. Regional level spaces
 - c. Global level spaces
4. What is the nature of these spaces? Are they open, do they enable women's participation? Are women [at national and grassroots level] peace activists part of (invited to) these spaces? Women numbers vs Men?)
5. What are the priorities of these policy-making spaces?
6. How do these priorities resonate with contemporary concerns/priorities for women, peace and security in your country/region?
7. How has Covid-19 influenced women's access and participation in policy-making spaces?
8. How do women engage?
9. Do women peace activist feel they have voice and influence in those space? (If yes, how, if no, how)
10. What are some of the challenges they face in these spaces? (Any specific examples of barriers national/regional/global policy-making spaces?)
11. In your view what accounts for increasing shrinking spaces for women in policymaking spaces?
12. What actions would you recommend to enhance women's access, participation and influence in policy making processes:
 - a. National level
 - b. Regional level
 - c. Global level

Guide de l'entrevue - version française

Introduction

Le Centre pour la Paix, en partenariat avec l'Organisation Catholique pour les Secours et l'Aide au Développement (Cordaid), mène une étude sur la restriction des espaces dans les plates-formes mondiales et régionales d'élaboration des politiques, pour les organisations des droits des femmes ayant le focus sur l'agenda des femmes pour la paix et la sécurité.

L'étude vise à explorer les formes subtiles et explicites de refus d'accès, de participation et d'influence des femmes dans les structures

décisionnelles et à proposer des voies et moyens concrets de renforcer le leadership des organisations de défense des droits des femmes au sein des mécanismes régionaux et mondiaux de paix, de sécurité et de droits de l'homme.

Vos points de vue et expériences, en tant que femme leader et bâtisseuse de paix, contribueront à un appel à l'action au moment de la célébration du 20e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en Octobre.

Une équipe de recherche de 4 personnes interagira avec vous. Cette équipe est composée de :

1. Dr Amon Ashaba Mwiine, Université Makerere
2. Mme Sandra Tumwesigye, Centre International des Femmes pour la Paix / Women International Peace Centre (WIPC)
3. Mme Latifah Namutebi, Assistante de Recherche, Centre International des Femmes pour la Paix / Women International Peace Centre (WIPC)
4. Mme Perpétue Kanyange, Consultante sur les Femmes, la Paix et la Sécurité

Questions lors de l'entretien:

1. Parlez-nous de votre rôle dans le domaine des femmes et les processus de consolidation de la paix.
2. À l'échelle mondiale, quel a été le parcours de l'élaboration des politiques autour des femmes et de la paix ? (Quels sont les principaux jalons ou références enregistrés au niveau mondial / régional, national?)
3. Où en sommes-nous actuellement en termes d'élaboration de politiques pour les Femmes, la Paix et la Sécurité?
4. Quelles sont les plates-formes existantes auxquelles vous pouvez participer pour influencer les politiques qui mettent à jour ou alimentent l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité?
 - a. Structures au niveau national
 - b. Structures au niveau régional
 - c. Structures au niveau mondial
5. Les femmes activistes de la paix font-elles partie (invitées) de ces espaces? (Femmes vs Hommes?)
6. Quelles sont les priorités de ces espaces décisionnels ?
7. Comment ces priorités correspondent-elles aux préoccupations/priorités contemporaines pour les Femmes, la Paix et la Sécurité dans votre pays / région?
8. Comment les femmes s'engagent-elles ?
9. Les femmes activistes pour la paix ont-elles le sentiment d'avoir voix au chapitre dans ces espaces ? (Si oui, comment, si non, comment) ?
10. Quels sont certains des défis auxquels elles sont confrontées dans ces espaces ? (Des exemples spécifiques de ces contraintes?)
11. À votre avis, qu'est-ce qui explique l'augmentation du rétrécissement des espaces pour les femmes dans ces espaces décisionnels ?
12. Quelles sont les possibilités de renforcer le plaidoyer politique pour l'Agenda Femmes Paix et Sécurité

7. Références bibliographiques

African Union Commission. (2019). *Continental Results Framework: Monitoring and Reporting on the Implementation of the Women, Peace and Security Agenda in Africa (2018-2028)*. Addis Ababa. Retrieved from https://au.int/sites/default/files/documents/35958-doc-continental_result_framework_on_wps_agenda_in_africa.pdf

Ahikire, J., Musiimenta, P., & Mwiine, A. A. (2015). Making a Difference: Embracing the challenge of women's substantive engagement in political leadership in Uganda. *Feminist Africa*, (20), 23–42.

Civil Society Platform for Peacebuilding and State building. (2020). *Conflict, Climate Change and COVID-19: The Complexities of Somalia - an interview with Somalia's CSPPS Member IIDA*. Retrieved October 10, 2020, from <https://www.cspps.org/Conflict-Climate-Change-COVID-19-somalia-interview>

Cohn, C. (2004). *Mainstreaming Gender in UN Security Policy: A Path to Political Transformation?* (No. 204). Boston.

Diop, B., & Mlambo-Ngcuka, P. (2020). *African Women Leaders Network: A movement for the transformation of Africa*. New York. Retrieved from <https://www.un.org/africarenewal/web-features/african-women-leaders-network#:~:text=Three years after it was,Global Sustainable Development Agenda 2030.>

Flood, M., Dragiewicz, M., & Bob, P. (2018). *Resistance and Backlash to Gender Equality: An Evidence review*. Brisbane.

Isis-WICCE, & UWOPA. (2014). *Making a Difference Beyond Numbers: Towards Women's Substantive Engagement in Political Leadership in Uganda*. Kampala. Retrieved from https://www.academia.edu/42720681/Making_A_Difference_Beyond_Numbers_Towards_womens_substantive_engagement_in_political_leadership_in_Uganda

Klot, J. F. (2011). A Review of Peacebuilding: Women in International Perspective. *Peace Review*, 23(2), 263–267. <https://doi.org/10.1080/10402659.2011.571629>

LAW. (2018, May). *Press Statement: Bill Criminalising Sexual Offences approved by the Council of Ministers in Somalia*. Legal Action Worldwide. Retrieved from <http://www.legalactionworldwide.org/wp-content/uploads/2018/06/SO-Bill-Press-release-May.pdf>

McMinn, K. (2015). *Candid Voices from the Field: Obstacles to a Transformative Women, Peace and Security Agenda and women's meaningful participation in Building Peace and Security*. Netherlands.

NGO Working Group on Women Peace and Security. (2019). *Statement by Inas Miloud during UN Security Council Open Debate on sexual violence in Conflict*. New York.

- Otto, D. (2016). Women, peace, and security: A critical analysis of the security council's vision. *The Oxford Handbook of Gender and Conflict*, 105-118. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199300983.013.9>
- Policy, F. A. for S. (2019). Interview with African's Union Special Envoy HE Bineta Diop. Retrieved October 11, 1BC, from [https://www.baks.bund.de/en/news/interview-with-africans-union-special-envoy-he-bineta-diop#:~:text=Her Excellency %28HE%29 Bineta Diop is the founder,as Special Envoy on Women%2C Peace and Security.](https://www.baks.bund.de/en/news/interview-with-africans-union-special-envoy-he-bineta-diop#:~:text=Her%20Excellency%20HE%29%20Bineta%20Diop%20is%20the%20founder,as%20Special%20Envoy%20on%20Women%20Peace%20and%20Security.)
- Swati Parashar (2018) *The WPS Agenda: A Postcolonial Critique*. Retrieved from <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780190638276.001.0001/oxfordhb-9780190638276-e-46>
- Taylor, S., & Baldwin, G. (2019). *The Global Pushback on Women's Rights: The State of the Women, Peace, and Security Agenda*. New York. Retrieved from www.un.org/press/en/2018/sc13570.doc.htm
- The North Africa Post. (2020). *Libyan Conflict: International, regional organisations commend Morocco's constructive role in advancing a peaceful settlement*. Retrieved October 8, 2020, from <https://northafricapost.com/43648-libyan-conflict-international-regional-organizations-commend-morocco-constructive-role-in-advancing-a-peaceful-settlement.html>
- UN DPPA. (2019). *UN DPPA Women, Peace and Security Policy*. New York. Retrieved from https://dppa.un.org/sites/default/files/190604_dppa_wps_policy_-_final.pdf
- UN DPPA. (2020). *Political and Peace Building Affairs: Women, Peace and Security*. Retrieved October 8, 2020, from <https://dppa.un.org/en/women-peace-and-security>

Cordaid



PO Box 16440
2500 BK The Hague
The Netherlands
+31 (0) 70 - 31 36 300



© Women's International Peace Centre, 2020
All Rights Reserved

Please direct all correspondence to:

Executive Director
Women's International Peace Centre
Plot 1, Martyrs' Garden Road B,
Ministers' Village Ntinda
P. O. BOX 4924, Kampala, Uganda
Tel +256-414-543953
Email program@wipc.org
Web www.wipc.org

ISBN 978-9970-29-041-3



9 789970 290413